

Janvier 2021

Le SAGE et le Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne



> GUIDE D'INFORMATION

à destination des membres de la
Commission Locale de l'Eau et des élus
du Syndicat des Bassins Côtiers de la
région de Dol de Bretagne

www.sage-dol.fr

ÉDITO

L'eau est nécessaire à la vie et chacun doit y avoir accès.

L'eau est aussi un sujet transversal devant être intégré dans tous les processus de prise de décision : aménagements urbains, industriels, agricoles... car sans ressource en eau en quantité et en qualité suffisantes, pas de développement économique possible !

La gestion intégrée de l'eau implique une organisation concertée de tous les acteurs de l'eau et s'organise sur notre territoire à travers le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, outil de planification de la gestion locale de l'eau élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et mis en œuvre depuis le 6 octobre 2015, date de son approbation préfectorale.

Depuis 2019, le Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne coordonné par le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) décline de façon opérationnelle le SAGE par la mise en place d'un programme d'action en cohérence avec la stratégie définie par la CLE.

Ainsi, SAGE et Contrat de Territorial sont deux outils complémentaires, l'un établissant un "projet commun pour l'eau" assorti de règles de bonne conduite, l'autre programmant concrètement des actions et permettant leur financement.

Je vous propose à travers ce guide de découvrir ces deux outils ainsi que les instances qui les ont élaborés. Toute information complémentaire peut être demandée auprès de notre équipe d'animation présentée en fin de document.

A tous, je vous souhaite une très bonne lecture.

Christophe FAMBON

Président du SBCDol
Président de la Commission Locale de l'Eau

SOMMAIRE

04 > 10 **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**
des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

11 > 13 **Le Syndicat**
des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

14 > 19 **Le Projet de Territoire Eau et le Contrat Territorial**
des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

20 **Une équipe à votre service...**

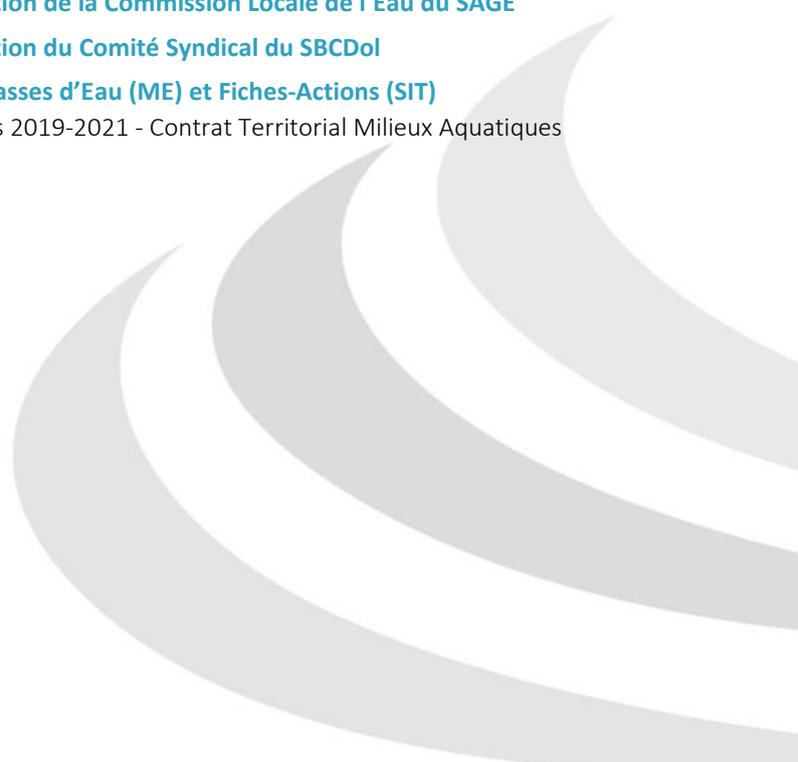
21 **Annexes**

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE

Annexe 2 : Composition du Comité Syndical du SBCDol

Annexe 3 : Fiches Masses d'Eau (ME) et Fiches-Actions (SIT)

Travaux prévisionnels 2019-2021 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

> Le SAGE, un outil de planification locale de l'eau...

Le SAGE est un outil de planification destiné à instaurer une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : **le bassin versant**.

Il fixe des objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques en tenant compte des spécificités du territoire afin d'**atteindre le bon état écologique des masses d'eau** fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Elaboré de manière collective par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (collectivités, usagers, services de l'Etat), **le SAGE vise à satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement**.

Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le SAGE a une portée réglementaire.



... doté d'une portée juridique

Le SAGE se compose de **deux documents principaux** à la portée juridique différente :

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques exprime le projet de la CLE. Il expose les enjeux, définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il précise les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre. **Le PAGD est opposable à l'administration** : les décisions de l'Etat et des collectivités prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le PAGD, de même que les documents d'urbanismes (SCOT, PLU, PLUi et carte communale).

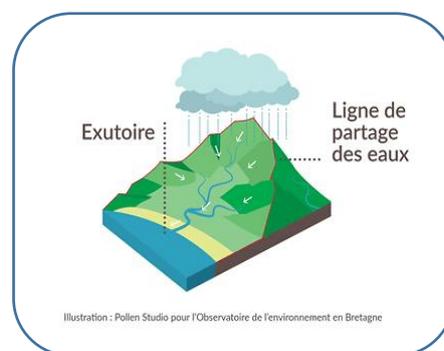
Le Règlement renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD par des **règles opposables aux tiers et à l'administration**.

A ces deux documents s'ajoute **un rapport environnemental** qui décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement.



« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Tel est le fondement de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui a créé les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



> Le SAGE prend en compte l'ensemble du bassin versant, des sources à la mer

La mise en place d'un SAGE sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne vise à **concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau en répondant de manière concertée aux différents enjeux du territoire**.

> Carte d'identité du territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne se situe au nord de l'Ille-et-Vilaine, sur la partie ouest de la Baie du Mont Saint-Michel, secteur reconnu pour sa diversité et sa richesse écologique ainsi que pour la qualité de ses produits conchylicoles.

Les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne sont marqués par **3 entités paysagères** aux caractéristiques hydrologiques, topographiques et écologiques bien différentes :

- le littoral de la Baie du Mont Saint Michel
- le Marais de Dol
- le Terrain (ou arrière-pays)

Le réseau hydrographique du bassin se caractérise par une densité élevée de petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur le plateau de Combourg avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

> **Surface** : 451 km²

> **Région** : Bretagne

> **Département** : Ille-et-Vilaine

> **Communes** : 39, dont 19 comprises en totalité dans le périmètre (arrêté préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du SAGE modifié par l'arrêté du 3 juin 2014).

> **Bassins versants et cours d'eau principaux** : le Canal des Allemands, le Bief Jean, le Meleuc, la Molène, le Cardequin, le Guyoult et la Banche.

> **Linéaire de cours d'eau et canaux** : environ 700 Km

> **Milieu récepteur** : les eaux littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel.



> Les 9 enjeux du territoire

Le SAGE considère l'eau dans son ensemble et s'intéresse à toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire. Il définit **une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques tout en satisfaisant les usages de chacun**. L'élaboration du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a permis de mettre en évidence **9 enjeux principaux** autour de 5 thématiques différentes :

La Gouvernance territoriale

- Assurer la coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage

La gestion de l'interface Terre-Mer

- Améliorer la qualité des eaux littorales

La qualité de la ressource en eau

- Réduire l'eutrophisation des eaux superficielles
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires

La gestion quantitative de la ressource en eau

- Définir et mettre en œuvre une gestion intégrée du Marais de Dol
- Gérer la ressource en eau en période d'étiage
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de submersion marine

Les milieux aquatiques et zones humides

- Assurer le bon état écologique des masses d'eau
- Connaître, préserver et gérer les zones humides



Que l'on habite sur une commune du littoral ou dans l'arrière-pays, nous sommes tous responsables de la qualité de l'eau à travers notre mode d'occupation du sol ou de l'impact de nos activités.

Le SAGE permet de concilier les intérêts de tous les utilisateurs de l'eau dans le respect des milieux aquatiques.

Le SAGE garantit :

- la prise en compte des spécificités du territoire et de ses enjeux (environnementaux, sociaux et économiques) pour une bonne gestion locale de l'eau, **de la source à la mer**,
- une **cohérence de terrain entre mesures réglementaires et incitatives**. Le SAGE peut aussi adapter certaines mesures réglementaires (police de l'eau, ...),
- une **solidarité amont/aval** entre les acteurs du territoire,
- une **participation de tous les publics**.

> Une Commission Locale de l'Eau qui pilote le SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle élabore le schéma et assure le suivi de sa mise en œuvre. Elle réunit l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire autour d'un objectif commun : concilier satisfaction des usages et gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Véritable noyau décisionnel du SAGE, la CLE organise et gère la démarche SAGE sous tous ses aspects : déroulement et validation des étapes d'élaboration du SAGE, arbitrages des conflits, suivi et révisions éventuelles du schéma, consultation des partenaires institutionnels et mobilisation des financements. **C'est un organe fort de concertation, de mobilisation, de débats et de prise de décisions.**

La CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été instituée par arrêté préfectoral le 27 octobre 2004, puis renouvelée deux fois le 12 décembre 2010 et le 3 mai 2017. Suite aux élections municipales de 2020, la composition de l'assemblée a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020. Elle devra être renouvelée en mai 2023.

Composée de **3 collèges** (cf. annexe 1), la CLE est présidée par un élu :

| ÉLUS | USAGERS | SERVICES DE L'ÉTAT |
|--|--|---|
|  (Min. 50%) |  (Min. 25%) |  (Max. 25%) |
| Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux | Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations | Collège des services et des établissements publics de l'Etat |
| <ul style="list-style-type: none"> • Région • Département • Communautés de communes et d'agglomération • Communes • Syndicats de production et d'alimentation en eau potable • Syndicats de bassin versant | <ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'Agriculture • Chambre de Commerce et d'Industrie • Comité régional de la conchyliculture • Comité départemental des pêches maritimes • Fédération départementale de pêche • Fédération départementale des chasseurs • Association syndicale de propriétaires fonciers • Associations de protection de l'environnement, de consommateurs, de développement touristique | <ul style="list-style-type: none"> • Préfectures • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) • Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) • Agence de l'Eau • Office Français de la Biodiversité (OFB) • Agence Régionale de Santé (ARS) • IFREMER |

source : Guide du SAGE – APPCB – octobre 2020

Le Préfet arrête la composition de la CLE et la renouvelle tous les 6 ans à l'issue du mandat de ses membres (hors représentants de l'Etat). En cas de vacance du siège d'un membre (perte de la fonction pour laquelle il a été désigné, démission, décès ...), il est pourvu à son remplacement par arrêté préfectoral modificatif pour la durée du mandat restant à courir.

55 membres siègent dans la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne :

- 31 représentants des élus (57%)
- 15 représentants des usagers (27%)
- 9 représentants de l'Etat (16%)



> Le SBCDol : structure juridique porteuse de la CLE

La CLE est une commission administrative ne disposant pas de personnalité juridique propre. Pour agir, elle s'appuie sur une structure porteuse. **Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) porte juridiquement la CLE depuis 2011.** Sa mission est de doter l'assemblée de moyens techniques, juridiques et financiers pour assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE.

> Les Président et vice-président.e.s de la CLE

Les président et vice-président.e.s de la CLE sont :



Christophe FAMBON

Président de la Commission Locale de l'Eau

Maire de Roz sur Couesnon



Jean-Francis RICHEUX

1^{er} Vice-président

Président du Syndicat des Eaux de Beaufort



Gaël LEPORT

2^{ème} Vice-président

Conseiller municipal de Saint-Marcen



Christelle BROSELLIER

3^{ème} Vice-présidente

Maire de Mesnil Roc'h



Laurence QUERRIEN

4^{ème} Vice-présidente

Conseillère municipale de Cancale

Christophe FAMBON assure la présidence de la CLE depuis 2014. Jean-Francis RICHEUX en est le vice-président depuis 2014 et a également assuré la présidence de l'assemblée de 2004 à 2010. Les trois autres vice-président.e.s ont été élus lors de la séance de CLE du 14 janvier 2021 à Roz sur Couesnon.

> Le Bureau de la CLE

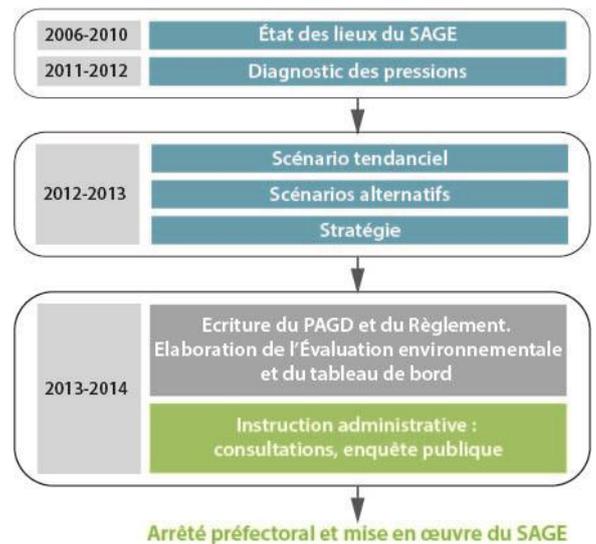
Le Bureau de la CLE est une structure exécutive dont le rôle est de préparer et de coordonner les travaux de la CLE. Sa composition respecte la représentativité des 3 collèges de la CLE. Il est constitué de **20 membres** :

| ELUS | USAGERS | SERVICES DE L'ETAT |
|--|--|--|
| 10 membres | 6 membres | 4 membres |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le président de la CLE • Les 4 vice-président.e.s de la CLE • M. Jean-Luc BOURGEOUX, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine • Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne • M. Raymond DUPUY, membre du syndicat de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo • Mme Marie PICCOLIN, membre du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne • M. René LABBE, adjoint au maire de St Méloir des Ondes | <ul style="list-style-type: none"> • M. Éric DELALANDE, représentant la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine • M. Franck DROUYER, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine • Mme Marie FEUVRIER, représentante de l'association Eau et Rivières de Bretagne • M. Gérard MAVIAN, président de l'association UFC Que Choisir de Saint-Malo • M. Charles TEZE, président de l'association syndicale des Dignes et Marais de Dol • M. Sylvain CORNEE, vice-président du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord | <ul style="list-style-type: none"> • Le représentant de la Sous-préfecture de Saint-Malo • Le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne • Le représentant de la DDTM35 • Le représentant de la DREAL Bretagne |

> De l'élaboration à la mise en œuvre du SAGE : un long processus de concertation

Après un important travail de concertation débuté en janvier 2006 représentant pas moins de 150 réunions, **le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015**. Cette date marque le démarrage de la mise en œuvre du SAGE.

Dans cette nouvelle phase, la CLE veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE ainsi qu'à la mise en place des actions par les différents maîtres d'ouvrage du bassin versant. Elle émet des avis sur les projets soumis à sa consultation. Elle met en place un tableau de bord à l'aide d'indicateurs pour évaluer si les objectifs qu'elle s'est fixés ont été atteints ou non.



> Une obligation de résultat fixée par l'Europe

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)** du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe l'obligation à tous les Etats membres d'atteindre **un bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2027**. Le SAGE permet de répondre localement à cet objectif.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** définit pour une période de 6 ans, à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne, les grandes orientations pour garantir la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques, l'atteinte des objectifs fixés par l'Europe et les actions à conduire sur le terrain.

Le **SAGE doit être compatible avec le SDAGE** et son programme de mesures. Il décline localement les orientations et les dispositions du SDAGE en les complétant si nécessaire.



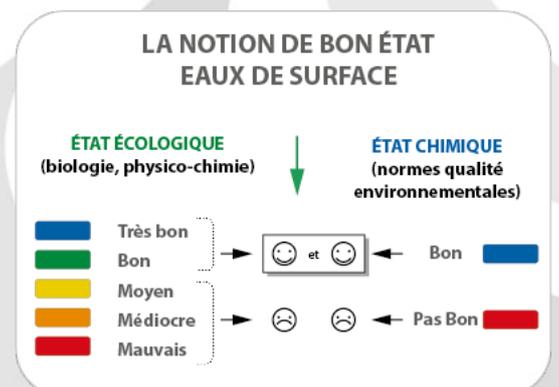
> Etat des masses d'eau et objectifs environnementaux

La « masse d'eau » est l'unité d'évaluation de la DCE servant à évaluer la qualité des eaux. Pour chaque masse d'eau, sont fixés des objectifs environnementaux se composant d'un niveau d'ambition - « bon état » ou « bon potentiel » pour le cas des « masses d'eau fortement modifiées » - et d'une échéance. Le SDAGE identifie **7 masses d'eau « cours d'eau »** et **1 masse d'eau côtière sur le territoire du SAGE** (cf. annexe 3).

Une eau en bon état, c'est quoi ?

Une eau en « bon état » (écologique et chimique) est une eau qui permet une vie animale et végétale, riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire, aujourd'hui et demain, tous les usages et les besoins des milieux naturels.

L'état d'une eau de surface (cours d'eau, plan d'eau, littoral et estuaire) se définit par son **état écologique** et son **état chimique**. Il faut que les deux paramètres soient à minima « bons » pour qu'elle puisse être déclarée en bon état.



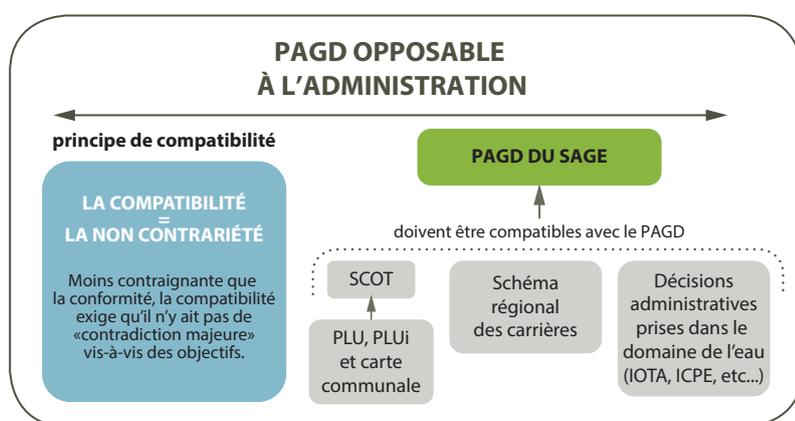
> La portée juridique du SAGE

Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le SAGE possède une véritable portée juridique. Le Code de l'Environnement encadre le contenu des documents du SAGE qui le composent :

- en conférant une portée juridique basée sur un **rapport de compatibilité** pour le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- en conférant une portée juridique basée sur un **rapport de conformité** pour le Règlement.

Le principe de compatibilité suppose qu'il n'y ait pas de contradiction majeure entre les décisions de l'administration prises dans le domaine de l'eau et les objectifs généraux et dispositions du PAGD. Il tolère donc une marge d'appréciation par rapport au contenu du SAGE et n'implique pas un respect à la lettre de toutes les dispositions au contraire de la notion de conformité.

> La portée juridique du PAGD

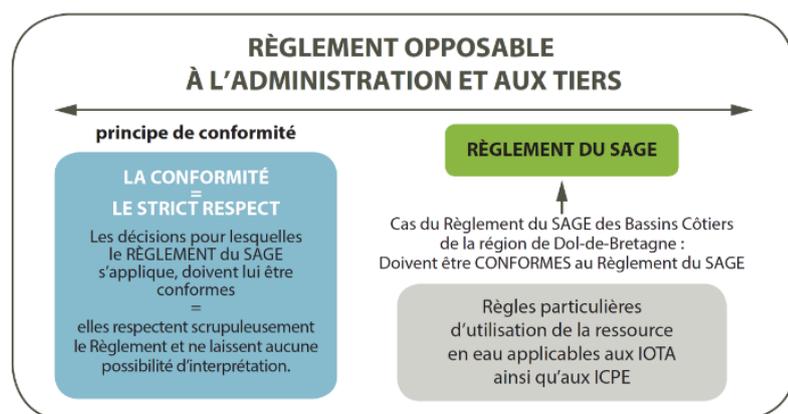


> Le document d'urbanisme, de norme inférieure, ne doit pas définir d'options d'aménagement ou une destination des sols qui iraient à l'encontre ou compromettraient les orientations du document de norme supérieure, en l'occurrence le SDAGE et le SAGE.

Le PAGD est opposable à l'administration : les décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD dans les conditions et les délais qu'il précise (art. L. 212-5-2 du CE).

Les documents d'urbanisme - Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme (et PLU intercommunal) et carte communale - ainsi que les Schémas régionaux des carrières doivent être compatibles ou rendus compatibles si nécessaire, avec les objectifs définis par le SAGE, **dans un délai de 3 ans après approbation du SAGE.**

> La portée juridique du Règlement



Le Règlement confère au SAGE une portée juridique importante avec l'instauration d'une **sanction pénale** en cas de non-respect des règles qu'il édicte (contravention de 5ème classe - art. R. 212-48 du CE).

Le Règlement consiste en des règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD : lorsque le schéma a été approuvé et publié, le Règlement et ses documents cartographiques sont **opposables à toute personne publique ou privée** pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité mentionnés à l'article L. 214-2 (art. L. 212-5-2 du CE).

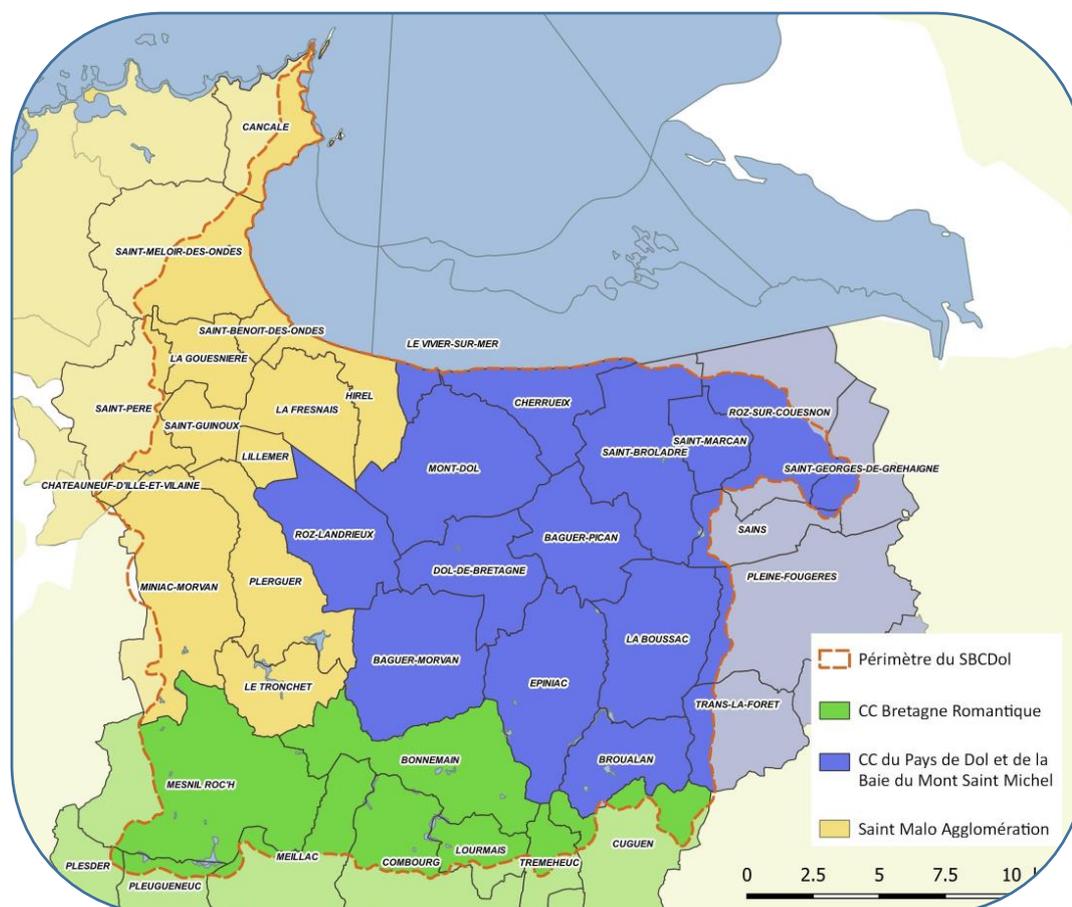
Le Règlement a une portée juridique renforcée par rapport aux dispositions réglementaires du PAGD : il relève du **principe de conformité**, ce qui impose qu'une décision administrative ou un acte individuel doit être en tout point identique à la règle.

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) est un syndicat mixte « fermé » situé au Nord du département d'Ille-et-Vilaine et regroupant **39 communes**. Sa population est estimée à **50 000 habitants**.

3 intercommunalités adhèrent au syndicat dans les limites hydrographiques de leurs communes membres :

- la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
- la Communauté de communes Bretagne Romantique
- Saint-Malo Agglomération



> Le périmètre du SBCDol est identique à celui du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

> *Des limites géographiques naturelles (le bassin versant) et non administratives, délimitent le périmètre du syndicat. De ce fait, certaines communes sont comprises entièrement dans le périmètre du SBCDol, d'autres partiellement*

> **Le SBCDol a pour objet de promouvoir et de coordonner une gestion globale des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne selon les principes suivants :**

- **Planifier et coordonner** les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques,
- **Restaurer, préserver et valoriser** une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne,
- **Promouvoir** l'interface Terre-Mer pour améliorer la qualité des eaux littorales,
- **Optimiser** la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- **Préserver et restaurer** les cours d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides.

> Le Comité syndical du SBCDol

Le Comité syndical du SBCDol est constitué de **33 délégués titulaires** et **33 délégués suppléants** (cf. annexe 2). Suite aux élections municipales de 2020, de nouvelles élections se sont tenues le 17 septembre 2020 à Baguer-Pican au cours desquelles ont été élus :



Christophe FAMBON

Président du SBCDol

*Vice-président de la Communauté de communes
Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
Maire de Roz sur Couesnon*



Jean-Francis RICHEUX

1^{er} Vice-président en charge de la stratégie de communication et de pédagogie

*Vice-président de Saint-Malo Agglomération
Maire de St Père Marc en Poulet*



Gaël LEPORT

2^{ème} Vice-président en charge du suivi du Contrat Territorial – Milieux Aquatiques

*Communauté de communes Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
Conseiller municipal de Saint-Marcen*



Christelle BROSELLIER

3^{ème} Vice-présidente en charge du suivi des finances et des actes administratifs

*Vice-présidente de la Communauté de communes Bretagne Romantique
Maire de Mesnil Roc'h*



Laurence QUERRIEN

4^{ème} Vice-présidente en charge du suivi du SAGE et des enjeux Terre-Mer

*Saint-Malo Agglomération
Conseillère municipale de Cancale*

D'abord élus en 2014 puis réélus en 2018 lorsque le SBCDol est passé sous la forme d'un syndicat mixte, Christophe FAMBON et Jean-Francis RICHEUX entament leur 3^{ème} mandat au sein du syndicat, respectivement en tant que président et vice-président.

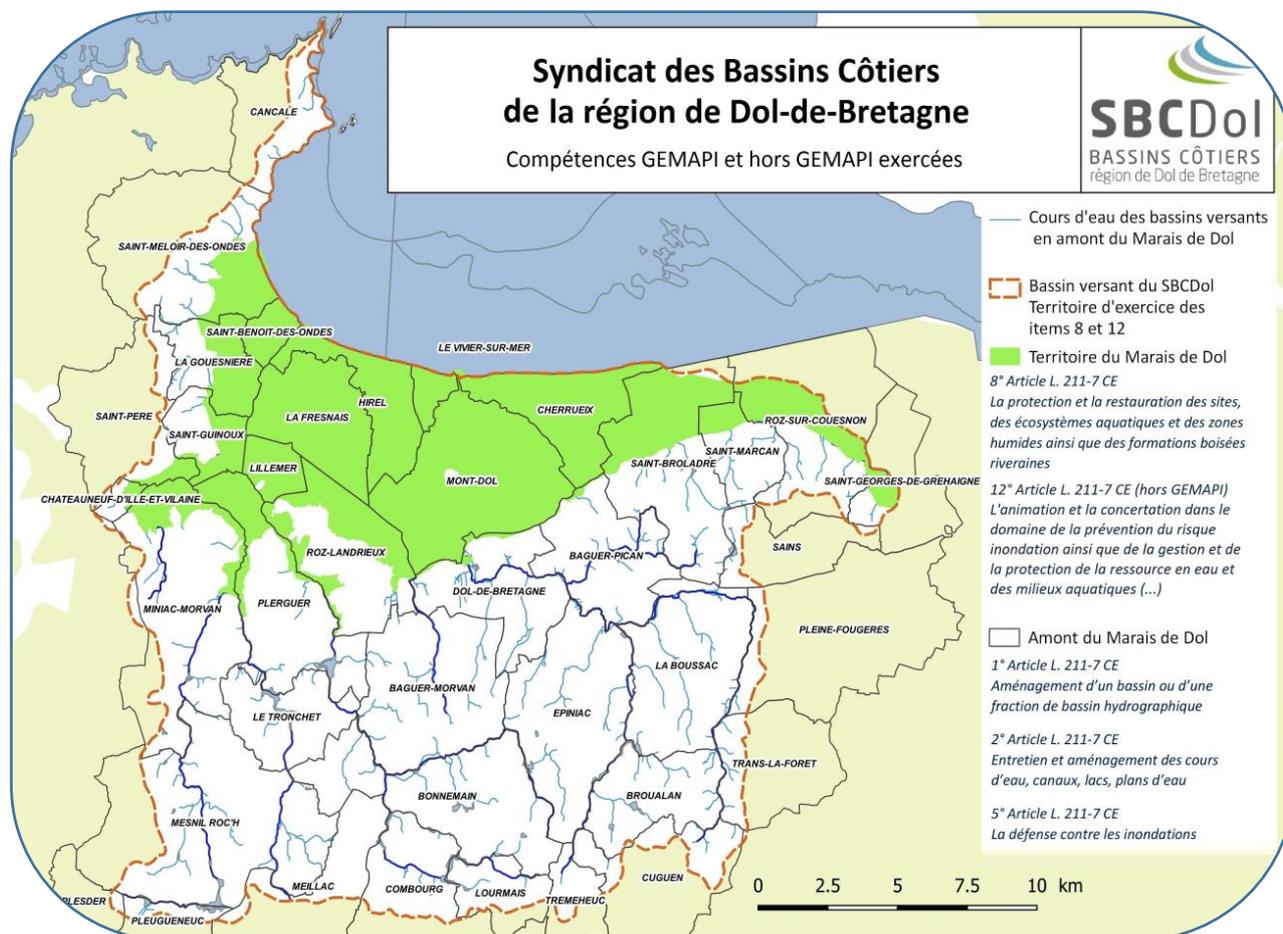
> Le Bureau syndical

Le Bureau syndical du SBCDol a une mission de coordination et prépare les séances du Comité syndical. Il est constitué de **7 membres** :

- Le Président
- Les 4 vice-président.e.s
- Marie PICCOLIN (secrétaire), Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
- Stéphanie CHEREL, Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel

> Les compétences du syndicat

Le SBCDol exerce une compétence d'animation et de concertation ainsi que la compétence opérationnelle GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » :



> Saint-Malo Agglomération et la Communauté de communes du Pays de Dol – Baie du Mont Saint-Michel restent compétents sur le Marais de Dol pour les items 1°, 2°, 5° de l'article L.211-7-I du CE, territoire d'action de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

> Compétence d'animation et de concertation

Item 12° - article L.211-7-I du CE

Le syndicat exerce sur la totalité de son périmètre une compétence d'animation et de concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- Depuis sa création en 2011, le SBCDol est la structure juridique porteuse de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.
- Le SBCDol assure également la coordination du Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et est maître d'ouvrage du volet « Milieux Aquatiques » du contrat.

> Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » - GEMAPI

Items 1°, 2°, 5°, 8° - article L.211-7-I du CE

Depuis le 1er janvier 2019, le syndicat exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les 3 EPCI membres du syndicat ont en effet fait le choix de transférer pour partie cette compétence au SBCDol afin d'**assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins versants**, tel que l'avait préconisé la CLE lors de l'élaboration du SAGE.

Le Projet de Territoire et le Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne



> Signature officielle du
Projet de Territoire Eau
et du Contrat Territorial
à Epiniac le 14 juin 2020

> Les outils de la mise en œuvre du SAGE

Le **Projet de Territoire Eau** et le **Contrat Territorial** sont deux outils contractuels qui ont été élaborés par le SBCDol en concertation avec différents partenaires et **permettant de mettre en œuvre opérationnellement le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne**. Ils comportent un **programme d'action de 6 ans (2019 – 2024)** de deux périodes consécutives de 3 ans, élaboré en cohérence avec la stratégie définie par la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

Signés le 14 juin 2019 à Epiniac, ces deux outils **marquent le démarrage officiel des actions sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne en faveur de l'amélioration de la qualité et de la quantité des eaux**.

> Le Projet de Territoire Eau, une stratégie concertée pour l'eau

Le **Projet de Territoire Eau** est un document d'engagement moral proposé par la Région Bretagne, décrivant **une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et des actions pour répondre aux objectifs du SAGE** (programme d'action défini dans le contrat territorial).

Les partenaires ayant signé ce projet avec la Région Bretagne sont :

- Le SBCDol
- La CLE du SAGE Bassins Côtiers région de Dol de Bretagne
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Le Département d'Ille-et-Vilaine
- Saint-Malo Agglomération
- La Communauté de communes Pays de Dol Baie du Mont St-Michel
- La Communauté de communes Bretagne Romantique
- Le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo
- La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- L'Inter-SAGE Baie du Mont Saint-Michel
- Cœur Emeraude

> Le Contrat Territorial, un contrat d'action pour les milieux aquatiques, les zones humides et la qualité de l'eau



Le Contrat Territorial, outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, **permet de programmer et de financer des actions** pour restaurer les milieux aquatiques et les zones humides ainsi, et améliorer la qualité des eaux.

Les partenaires financiers et maîtres d'ouvrage ayant signé le contrat avec l'Agence de l'Eau sont :

- Le SBCDol
- La Région Bretagne
- Le Département d'Ille-et-Vilaine
- Le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo
- La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- L'Entreprise Ter-Qualitechs
- Le Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

Projet de Territoire Eau et Contrat Territorial témoignent de l'engagement des acteurs du territoire - collectivités, intercommunalités, associations...- vers cet objectif commun de préservation et d'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Pour agir efficacement, le SBCDol, coordonnateur du contrat, a veillé à :

- **prioriser les interventions géographiquement** en fonction des enjeux et de l'état de dégradation des masses d'eau,
- **identifier les actions les plus adaptées** pour atteindre rapidement le bon état écologique,
- **garantir une démarche transversale** entre les différents volets du contrat,
- **mutualiser les actions avec les autres politiques publiques en lien avec l'eau.**

> Le programme d'action du Contrat Territorial

Le Contrat Territorial comprend **un programme d'action pluriannuel de 6 ans (2019 – 2024)** qui s'articule autour de **3 volets** :

➔ Restaurer les milieux aquatiques - Volet "Milieux Aquatiques" du contrat (CTMA)

Les actions sont portées par le SBCDol. Elles ont pour finalité la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques **sur 39 sites d'action prioritaires** et concernent :

- **l'entretien de cours d'eau.** Il s'agit de favoriser l'écoulement des eaux, d'entretenir les berges, les zones humides et les boisements associés aux cours d'eau (ripisylve);
- **la restauration des milieux aquatiques.** Il s'agit de travaux pour modifier le lit du cours d'eau et de ses abords (plantation de ripisylve), pour protéger les berges mais aussi de pose de clôtures et d'abreuvoirs...

Les travaux sont menés sur la base du volontariat des propriétaires riverains des cours d'eau.



→ **Améliorer la qualité de l'eau et protéger la ressource** - Volet "Qualité de l'eau, protection de la ressource"

Les actions sont portées par le syndicat Eau du Pays de St-Malo et consistent à **protéger les captages d'eau potable** sur les 13 communes des bassins versants situés en amont des retenues d'eau de Beaufort, Mireloup et Landal.

L'enjeu principal est de les préserver de pollutions par les pesticides. Aussi, ces captages bénéficient d'actions en direction du monde agricole et non agricole :

- accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs : diagnostics phytosanitaires personnalisés, expérimentations ou nouveaux projets,
- accompagnement des communes : suivi des pratiques de désherbage et d'entretien des espaces verts,
- sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection de l'eau.



→ **Restaurer les zones humides sur la mare de Saint-Coulban dans le marais de Dol** - Volet "Acquisitions foncières et restauration de zones humides sur la mare de Saint Coulban"

Les actions sont portées par la Fédération des Chasseurs 35 et consistent à acquérir des terrains sur lesquels sont situées les zones humides afin d'aboutir, avec les exploitants locaux, à :

- une gestion par pâturage extensif ou fauche tardive sans intrant,
- une gestion des niveaux d'eau restaurant les fonctionnalités hydrologiques du marais.

L'ensemble de ces actions résultent d'une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat.

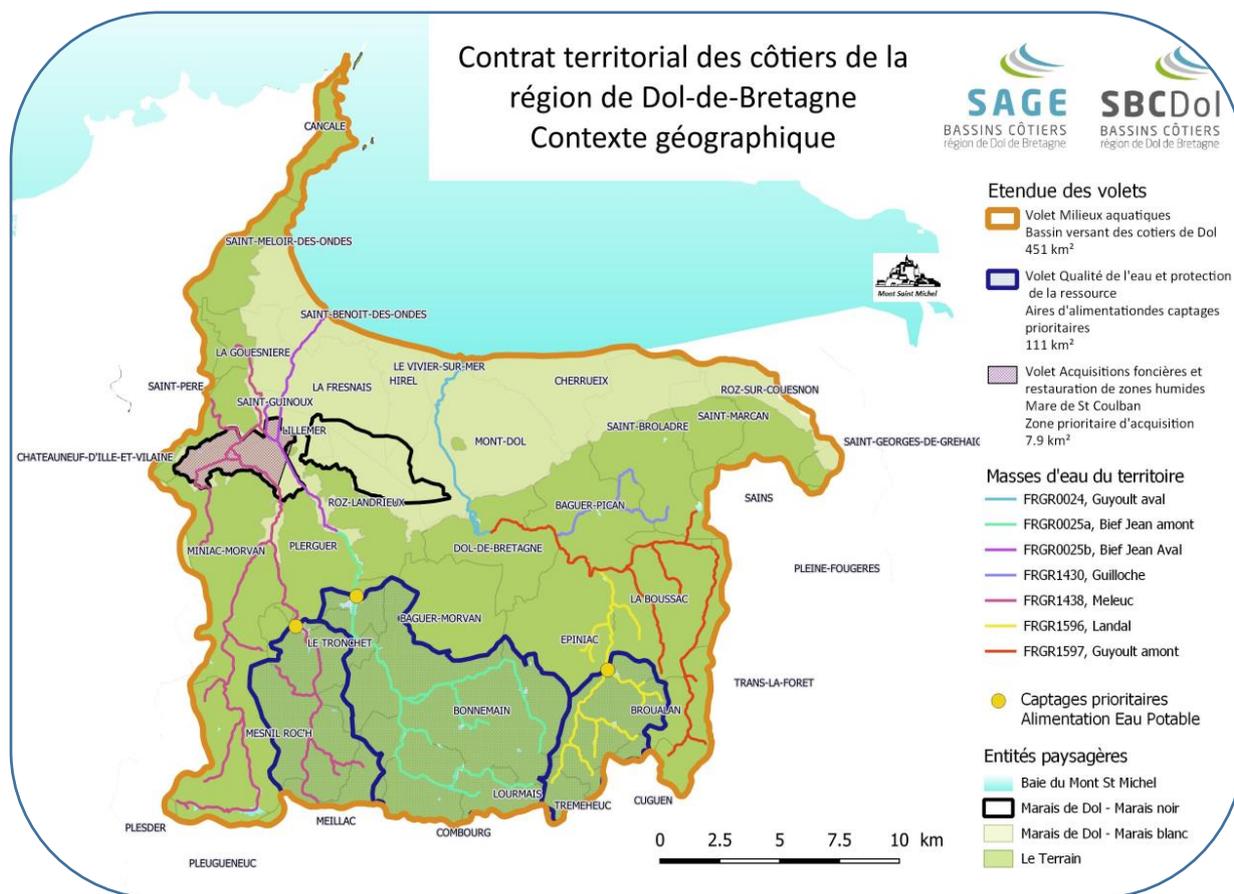
> Le montant prévisionnel des actions et travaux

Le programme d'action du Contrat Territorial a été signé dans un premier temps pour **une période de 3 ans (2019-2021)** qui représente un **montant prévisionnel de 2 422 411 €** :

- Volet Milieux aquatiques : 1 475 647 €
- Volet Qualité de l'eau, protection de la ressource : 646 764 €
- Volet Acquisitions foncières : 300 000 €

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte 1 256 566 € d'aides sur 3 ans. D'autres partenaires, le Département d'Ille-et-Vilaine, le SMG35, la Région Bretagne apportent une aide complémentaire pour la réalisation de ces actions. **A l'échelle des 6 années de la programmation 2019-2024, le montant prévisionnel s'élève à 4 187 906 €.**

Le programme d'action du Contrat Territorial répond aux objectifs de reconquête du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'eau.



> Les actions du volet Milieux Aquatiques

L'élaboration du volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial a débuté en mars 2017 par **un diagnostic de 330 km de cours d'eau** mettant en évidence les points à améliorer et les travaux à envisager. Celui-ci a révélé **un état physique des cours d'eau dégradé** - dû à des travaux hydrauliques antérieurs - ainsi qu'**une problématique de continuité écologique** notamment pour la migration des espèces d'eaux vives (truite fario...) et de l'anguille.

Des actions d'amélioration de l'état ont été définies, par compartiment fonctionnel du cours d'eau :

- **lit mineur** : restauration du lit mineur, remise en fond de vallée,
- **berges et ripisylve** : travaux de restauration et entretien de la végétation, restauration des berges,
- **annexes et lit majeur** : restauration/entretien de roselières,
- **continuité écologique et ligne d'eau** : amélioration du franchissement piscicole, démantèlement d'ouvrages, arasement d'ouvrages, réalisation de passes à anguilles.

Ce diagnostic a permis d'aboutir à **un programme de travaux de 6 ans (2019 – 2024) sur 39 sites d'actions prioritaires**, validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE et le SBCDol le 23 avril 2018.

Des fiches-actions situées en annexe 3 du document présentent les différents sites de travaux des 3 premières années du contrat (2019 – 2021). Des fiches décrivant les masses d'eau du territoire donnent un cadre géographique et contextuel aux travaux réalisés. Elles mettent en évidence les enjeux du SAGE concernés. Les fiches-actions renvoient elles, aux dispositions du SAGE.

Il est à noter que les actions au titre de l'année 1 n'ont pas pu être réalisées en 2019, notamment en raison des conditions pluviométriques défavorables mais aussi du fait d'une charge administrative importante (signature du Contrat Territorial et validation de la DIG). Aussi ces actions ont été reportées en 2020 pour leur réalisation.

> Les conditions de la mise en œuvre des travaux

Pour permettre au SBCDol de réaliser des travaux, une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** et une **autorisation environnementale** lui ont été accordées par l'administration (après enquête publique du 27 mai au 27 juin 2019).

- **La DIG** permet d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L 211-7 du CE). La DIG permet notamment d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics...
- **L'autorisation environnementale** permet de réaliser toute Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (I.O.T.A) ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (art. R. 214-6 du CE).

Préalablement à l'engagement des travaux, des conventions précisant les modalités de leur réalisation et d'accès aux parcelles sont signées entre le SBCDol (maître d'ouvrage) et le propriétaire et/ou l'exploitant des parcelles concernées.

La DIG permet au SBCDol de proposer et de réaliser des travaux pour le compte des propriétaires privés mais cela n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir au titre du droit existant et notamment :

- **les riverains** en vertu de leur statut de propriétaire (art. L.215-14 du CE) ou leur association syndicale,
- **le Préfet** en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L.215-7 du CE),
- **le maire** au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L.2212-2 5° du CGCT).

Après intervention de la collectivité, **la charge de l'entretien revient aux propriétaires riverains**, tel qu'il est précisé dans le code de l'environnement (art. L.215-14).

> Des suivis physico-chimiques et biologiques pour évaluer la qualité de l'eau

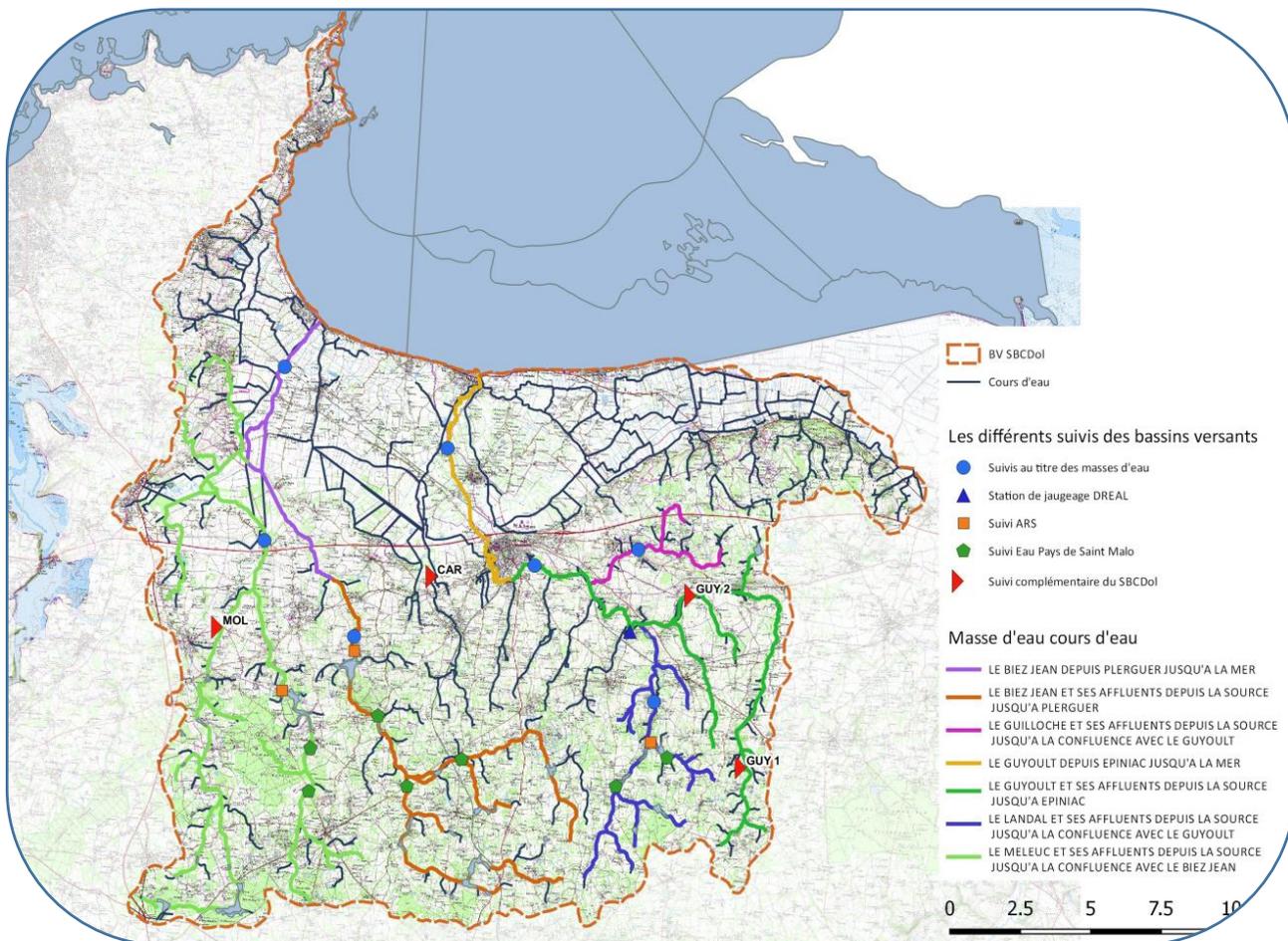
L'amélioration de la connaissance de la qualité des eaux est nécessaire pour envisager un travail sur le long terme de gestion et d'optimisation de l'action de protection/restauration à l'échelle des bassins versants. Plusieurs réseaux de suivi de la qualité des eaux existent sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne :

- **Agence de l'Eau Loire-Bretagne/Département 35** avec une station de suivi des paramètres de la DCE par masse d'eau,
- **Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo**, axé sur l'enjeu protection de la ressource pour des captages prioritaires, placé à l'amont des bassins versants de Mireloup (Meleuc), Beaufort (Bief Jean) et Landal,
- **Agence Régionale de Santé**, réalisant des prélèvements d'eau brute sur les retenues d'eau potable pour vérifier l'état sanitaire des eaux destinées ensuite à la consommation.

Le SBCDol intègre ces suivis mais des sous-secteurs sont aujourd'hui orphelins et demandent à acquérir de la connaissance, voire à effectuer un suivi physico-chimique et biologique dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial. Il s'agit des masses d'eau suivantes : **le Guyoult amont sur deux stations (FRGR1597)**, **la Molène sur une station (FRGR1438)** et **le Cardequin (FRGR0024)**.

Outre l'acquisition de nouvelles connaissances, les objectifs recherchés sont d'apprécier les évolutions du Contrat Territorial 2019-2024 et de déterminer des enjeux précis pour de nouveaux projets (ex : nouveau contrat).





Carte des suivis physico-chimiques et biologiques sur les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne en 2018

De la planification à l'opérationnalité... SAGE et Contrat Territorial, deux outils complémentaires

On le voit bien, **SAGE et Contrat de Territorial sont deux outils de gestion intégrée complémentaires**, l'un établissant un "projet commun pour l'eau" assorti de règles de bonne conduite, l'autre programmant concrètement des actions (au service de ce projet commun lorsqu'un Contrat Territorial fait suite à un SAGE) et permettant leur financement.

En rétablissant les fonctionnalités des milieux aquatiques (morphologie, habitats pour les espèces...) et les services que ces milieux rendent à la collectivité (autoépuration de l'eau, réduction du risque inondation...), les travaux menés dans le cadre du Contrat Territorial participent à l'atteinte du bon état des 7 masses d'eau « cours d'eau » du bassin versant. Ils soutiennent également le bon état des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel en préservant ou en améliorant la qualité et la quantité des eaux qui s'y déversent.

Les actions du Contrat Territorial répondent ainsi pleinement aux enjeux du territoire identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

Une équipe à votre service...



Elodie BOUCHER

Responsable du SBCDol

Animatrice-coordinatrice du SAGE

☎ 02 57 64 02 54

✉ contact@sage-dol.fr



Karine HAVARD

Chargée de communication
et de pédagogie

Appui à l'animation du SAGE

☎ 02 57 64 02 55

✉ contact@sage-dol.fr



Fabien HYACINTHE

Technicien

Animateur de bassin versant

☎ 02 57 64 02 58 – 06 30 01 53 90

✉ technique@sage-dol.fr



Amélie GAUCHET

Chargée de la gestion
administrative, comptable,
financière et RH

☎ 02 57 64 02 56

✉ compta-rh@sage-dol.fr

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)
Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

1 avenue de la Baie - Parc d'activité Les Rolandières - 35120 DOL DE BRETAGNE

☎ 02.57.64.02.54 - ✉ contact@sage-dol.fr

Plus d'information sur
www.sage-dol.fr

ANNEXES



Annexe 1 > Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE

Arrêté préfectoral du 3 mai 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux [31 membres]

Conseil régional de Bretagne

Laurence FORTIN, Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

André LEFEUVRE, Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc BOURGEOUX, Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine

Représentants des maires

Jean-Luc LEGRAND, Adjoint au maire de Combourg

Christine FAUVEL, Maire de La Bousac

Stéphane NOURRY, Adjoint au maire de Trémeheuc

Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon

Christelle BROSELLIER, Maire de Mesnil-Roc'h

Marie-José CAILLET, Conseillère municipale de Roz-Landrieux

Gilles LEBRET, Adjoint au maire de Bager-Morvan

Jean-Pierre FESTOC, Adjoint au maire de Saint-Georges-de-Gréhaigne

René TEZE, Conseiller municipal de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine

Philippe LE ROLLAND, Conseiller municipal de Plerguer

Régine LAURENT, Adjointe au maire d'Epiniac

Gaël LEPORT, Conseiller municipal de Saint-Marcan

Laurence QUERRIEN, Conseillère municipale de Cancale

Michel HARDOUIN, Maire d'Hirel

René LABBE, Adjoint au maire de Saint-Méloir-des-Ondes

Roger CABUS, Adjoint au maire de Mont-Dol

Yves RUELLAN, Adjoint au maire de St-Benoît-des-Ondes

Représentants des établissements publics intercommunaux

Saint-Malo Agglomération :

Guillaume PERRIN, Conseiller communautaire

David JULLIEN, Maire de Lillemer représentant Saint-Malo Agglomération

Eric POUSSIN, Conseiller communautaire

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel :

Denis RAPINEL, Président

Louis THEBAULT, Vice-président

Jean-Pierre HERY, Vice-président

Communauté de Communes Bretagne Romantique :

Georges DUMAS, Vice-président

Syndicat intercommunal des Eaux de Landal :

Sylvie RAME-PRUNAU, Vice-présidente

Syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo :

Raymond DUPUY, membre du comité syndical

Syndicat mixte Les Eaux de Beaufort :

Jean-Francis RICHEUX, Président

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne :

Marie PICCOLIN, membre du comité syndical

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées [15 membres]

Eric DELALANDE, Représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Jean-Baptiste MAINSARD, Représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Béatrice MONTAY, Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine - Délégation de Saint-Malo

Jérémy GRANDIERE, Président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Franck DROUYER, Représentant de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Charles TEZE, Président de l'Association syndicale des propriétaires des Dignes et Marais de Dol

Sylvain CORNEE, Vice-président du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord

Jaouen DELAMAIRE, Représentant du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord

Pascal LECLER, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille-et-Vilaine

Christine ETIENNE, Représentante de l'association Bretagne Vivante - SEPNEB

Marie FEUVRIER, Représentante de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Administratrice de l'Agence de Développement Touristique d'Ille et Vilaine

Gérard MAVIAN, Président de l'association UFC – Que Choisir de Saint-Malo

Ghislain BARBE, Représentant de l'Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer

Jacques DANIEL, Président de l'association Centre de découverte de la Baie du Mont Saint-Michel

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés [9 membres]

Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Centre)

Le Préfet de la Région Bretagne ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Bretagne)

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant chargé de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature d'Ille-et-Vilaine (MISEN 35)

Le Sous-préfet de Saint-Malo ou son représentant

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - délégation Armorique ou son représentant

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou son représentant

Le Directeur d'IFREMER Dinard

La Directrice régionale Bretagne de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant

Annexe 2 > Composition du Comité syndical du SBCDol

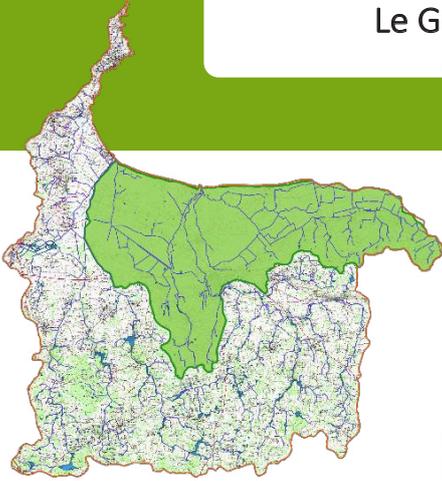
| Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI – FP) | | Titulaire | Suppléant.e |
|--|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|
| | <i>Commune à titre informatif</i> | | |
| Saint-Malo Agglomération 12 titulaires 12 suppléants | <i>Cancale</i> | Laurence QUERRIEN | Jean-Marc BOUCHER |
| | <i>Châteauneuf d'Ille et V.</i> | Jean-Yves DAUMER | René TEZE |
| | <i>La Fresnais</i> | Félix LEMERCIER | Etienne DEVELAY |
| | <i>Lillemer</i> | David JULLIEN | Gwenaëlle MOREL |
| | <i>La Gouesnière</i> | Régis ELRIC | Louis DESPRES |
| | <i>Le Tronchet</i> | Pascal BRIAND | Hubert MULLIEZ |
| | <i>Saint-Guinoux</i> | Gilles GUYON | Philippe ALLARD |
| | <i>Hirel</i> | Michel HARDOUIN | Cyrille LEUDIÈRE |
| | <i>Miniac-Morvan</i> | Olivier COMPAIN | Eric MARTIN |
| | <i>Plerguer</i> | Philippe LE ROLLAND | Karine NORRIS-OLLIVIER |
| | <i>St-Benoît-des-Ondes</i> | Yves RUELLAN | Armel DENIS |
| | <i>St-Père-Marc-en- Poulet</i> | Jean-François RICHEUX | Chantal BESLY-RUEL |
| Communauté de communes Pays de Dol Baie du Mont St-Michel 15 titulaires 15 suppléants | <i>Le Vivier-sur-mer</i> | Arnaud VETTIER | Albéric MOREL |
| | <i>Cherrueix</i> | Xavier DELAUNAY | Jean-Michel TAILLEBOIS |
| | <i>Epiniac</i> | Régine LAURENT | Thierry BOURGEAULT |
| | <i>Roz-Landrieux</i> | Régis ROBIN | Eric DELALANDE |
| | <i>Roz-sur-Couesnon</i> | Christophe FAMBON | Félix PIAT |
| | <i>Dol-de-Bretagne</i> | Stéphanie CHEREL | Denis RAPINEL |
| | <i>Baguer-Pican</i> | David GUILLOUX | Sylvie DUGUEPEROUX |
| | <i>Mont-Dol</i> | Roger CABUS | Marie-Elisabeth SOLIER |
| | <i>Baguer-Morvan</i> | Gilles LEBRET | Jean-Pierre COUAPEL |
| | <i>Saint-Marcen</i> | Gaël LEPORT | Louis LEPORT |
| | <i>Broualan</i> | Julien LEPORT | Paulette PARIS |
| | <i>La Boussac</i> | Christine FAUVEL | Catherine CHERIAUX |
| | <i>Saint-Broladre</i> | Marie PICCOLIN | Paul BLAVOET |
| | <i>St-Georges-de Gréhaigne</i> | Jean-Pierre FESTOC | Jean-Pierre ROUXEL |
| | <i>Trans-la-Forêt</i> | Stéphanie GEFFLOT-LE GLEUT | Janine LEJANVRE |
| Communauté de communes Bretagne Romantique 6 titulaires 6 suppléants | <i>Trémeheuc</i> | Stéphane NOURRY | Pierre SORAIS |
| | <i>Bonnemain</i> | Marcel PIOT | Bruno JACQUEMIN |
| | <i>Mesnil-Roc'h</i> | Etienne MENARD | Catherine PAROUX |
| | <i>Mesnil-Roc'h</i> | Christelle BROSELLIER | Nancy BOURIANNE |
| | <i>Lourmais</i> | François BORDIN | Jérémy PELLE |
| | <i>Cuguen</i> | Isabelle THOMSON | Damien GUEDE |

Annexe 3 > Fiches Masses d'Eau (ME) et Fiches Actions (SIT)

Travaux prévisionnels 2019-2021 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques

| | |
|---|-----------|
| ME - FRGR0024 - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer | 26 |
| SIT 010 – Restauration de la continuité écologique sur le Guyoult au Haut-Pont (année 1) | 28 |
| SIT 011 – Restauration du Guyoult aux Tanneries (année 1) | 30 |
| SIT 507 – Restauration du Guyoult et du Pic Oiseau à Carfantin (année 1) | 32 |
| SIT 501 – Reméandrage du Ruisseau de St-Marcen (année 2) | 34 |
| SIT 006 – Restauration des habitats du Cardequin (année 2) | 36 |
| SIT 007 – Restauration de la continuité écologique sur le Ruisseau de la Hirlais (année 2) | 38 |
| Action PTE (hors CTMA) Restauration de la continuité écologique aux ouvrages à la mer (2017 – 2020) | 40 |
| ME - FRGR0025a - Le Biez Jean et ses affluents depuis la source jusqu'à Plerguer | 42 |
| SIT 517 – Restauration du Ruisseau du Pont Melin (année 3) | 44 |
| ME - FRGR0025b - Le Biez Jean depuis Plerguer jusqu'à la mer | 46 |
| SIT 005 – Aménagement d'un bras de contournement sur la Mare de St Coulban (année 1) | 48 |
| SIT 013 – Restauration partielle des habitats du Meleuc (année 2) | 50 |
| ME - FRGR1430 - Le Guilloche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult | 52 |
| SIT 002 – Remise en fond de vallée du Guilloche (année 3) | 54 |
| SIT 505 – Mise en défend et restauration des habitats du Guilloche (année 3) | 56 |
| ME - FRGR1438 - Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean | 58 |
| SIT 105 – Restauration des habitats sur le Ruisseau de Lanhélin (année 1) | 60 |
| SIT 511 – Reméandrage du Meleuc dans la Forêt du Mesnil (année 2) | 62 |
| SIT 106 – Restauration des habitats de la Molène (année 3) | 64 |
| ME - FRGR1596 - Le Landal et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult | 66 |
| SIT 102 – Restauration des cours d'eau à la Vieux-Ville (année 2) | 68 |
| ME - FRGR1597 - Le Guyoult et ses affluents depuis la source jusqu'à Dol de Bretagne | 70 |
| SIT 003 – Restauration du Guyoult et remise en fond de vallée du Tertre Bintin (année 1) | 72 |
| ME – FRGC01 – Masse d'eau littorale Baie du Mont Saint-Michel | 74 |

Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer



EPCI-PP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > Saint Malo Agglomération

Cours d'eau

- > Cardequin
- > Canal de la Banche
- > Canal des Planches
- > Bief Brillant
- > Affluents du massif de St Broladre

Sites de travaux

- > SIT 010
- > SIT 011
- > SIT 507
- > SIT 501
- > SIT 006
- > SIT 007
- > Action PTE : restauration continuité écologique aux ouvrages à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°2 : Qualité des eaux littorales
- > n°3 : Gestion du Marais de Dol
- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique

> Présentation

Cette masse d'eau se compose principalement de cours d'eau canalisés au sein du Marais de Dol. La chenalisation des cours d'eau a débuté il y a 1000 ans avec le souhait des Evêques de Dol de Bretagne de « conquérir » des terres plus productives.

La gestion et l'entretien du Marais de Dol sont opérés depuis plus de deux siècles par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

Malgré son nom, cette masse d'eau concerne assez peu le Guyoult qui traverse sur quelques kilomètres le marais en étant endigué. Le réseau hydrographique est constitué de cours d'eau, canaux et fossés présentant un maillage dense et complexe dont les niveaux d'eau sont gérés par des manipulations d'ouvrages hydrauliques appartenant à l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

Le fonctionnement de la plupart de ces cours d'eau n'est plus naturel, il s'agit d'une gestion artificielle dédiée aux activités et aux usages du marais. Aussi, les objectifs DCE de cette masse d'eau dite « fortement modifiée » sont différents d'une masse d'eau dite « naturelle ».

> Enjeux

- Tendre vers le bon potentiel de cette masse d'eau.
- Améliorer la continuité écologique.
- Maintenir voire améliorer l'accueil d'une biodiversité.
- Avant tout projet, intégrer les différents usages pour assurer le maintien du marais.

> Objectifs du contrat

- Mettre en conformité des ouvrages dégradant la continuité écologique.
- Faciliter l'accès de l'anguille et autres migrateurs au marais et aux bassins versants amont.

Masse d'eau

FRGR0024

Type de masse d'eau : fortement modifiée

Objectif DCE : bon potentiel 2039

> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR0024

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située au Haut-Pont sur la commune de Mont-Dol.

| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|--------------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 3 | IBD - <i>Diatomé</i> | 3 | Bon potentiel écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 3 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | | | | Macropolluants | Risque |
| Etat biologique | 4 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | | Bon état chimique | 2039 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 3 | IPR - <i>Poissons</i> | 4 | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | 2 | | | | | Morphologie | Respect |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

L'état écologique de la masse d'eau est aujourd'hui dégradé ce qui se perçoit dans la physico-chimie des eaux ainsi que sur la faune et la flore retrouvées sur la station de mesure. Tendre vers le bon potentiel de la masse d'eau passera par la mise en place d'actions portant sur différents paramètres en local mais nécessitera aussi des interventions sur les masses d'eau amont, notamment le Guyoult de sa source à Dol-de-Bretagne.

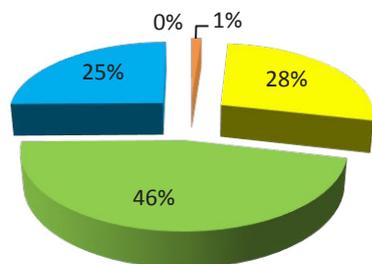
*

| | | | | |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|
| 1 : très bon état | 2 : bon état | 3 : moyen | 4 : médiocre | 5 : mauvais |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|

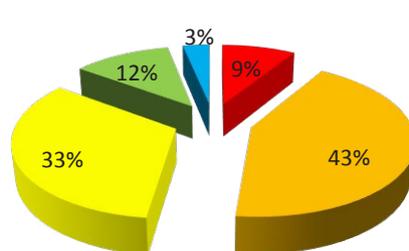
> Diagnostic SBCDol 2017/2018

Les graphiques ci-dessous présentent le diagnostic des canaux du Marais de Dol selon la fonction hydraulique, la qualité de l'eau et l'aspect biologique sur un échantillon de plus de 100 km de cours d'eau.

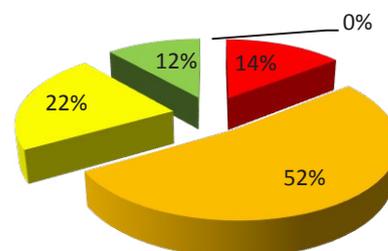
> Fonction hydraulique



> Fonction biologique



> Fonction qualité d'eau



■ Potential très fortement perturbé
 ■ Potential moyennement perturbé
 ■ Potential optimum
 ■ Potential proche de l'optimum
 ■ Potential fortement perturbé

La méthode de diagnostic employée juge les éléments du marais en lien avec le bon potentiel et non son état. Si la fonction hydraulique est plutôt bonne, la fonction biologique est jugée moyenne et le potentiel de qualité de l'eau affiche une tendance perturbée.

> Stratégie et types de travaux

- Mise en conformité progressive des ouvrages pénalisant la continuité écologique en partant de l'aval.
- Concertation locale à privilégier dans tous les projets.

SIT 010 – Restauration de la continuité écologique sur le Guyoult au Haut-Pont



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées
> D54

Commune / EPCI-FP

> Mont-Dol
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

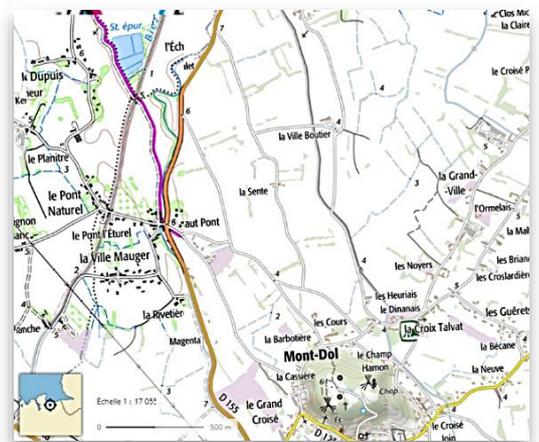
> 9 600 €

L'ouvrage est un pont routier communal qui présente un radier maçonné avec deux marches successives générant deux chutes d'eau infranchissables pour les poissons. La partie aval est constituée d'un lit mineur endigué de part et d'autre, avec des berges présentant des hauteurs de 5 à 6 mètres.

Le Guyoult est classé en liste 2 sur ce secteur, aussi la mise en conformité de l'ouvrage vis-à-vis de la continuité écologique est nécessaire.

L'ouvrage le plus en aval, les portes à flot du Guyoult, fait l'objet de tests de rétablissement de la continuité écologique depuis 2017 et les résultats sont encourageants avec une augmentation des captures de civelles (anguilles juvéniles) constatée lors des suivis scientifiques. Aussi, la réouverture de cet ouvrage est essentielle pour favoriser la montaison de l'espèce.

Ces travaux profiteront également au cortège piscicole en place : mulot, flet commun, truite fario, lamproie marine, etc. Ils permettront aussi d'éviter l'affouillement du pont et de réaliser des protections supplémentaires de la berge.



> Objectifs et effets attendus

- Assurer la conformité (continuité écologique) de l'ouvrage.
- Maintenir la gestion de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.
- Permettre aux migrateurs d'effectuer une montaison aisée de l'ouvrage.

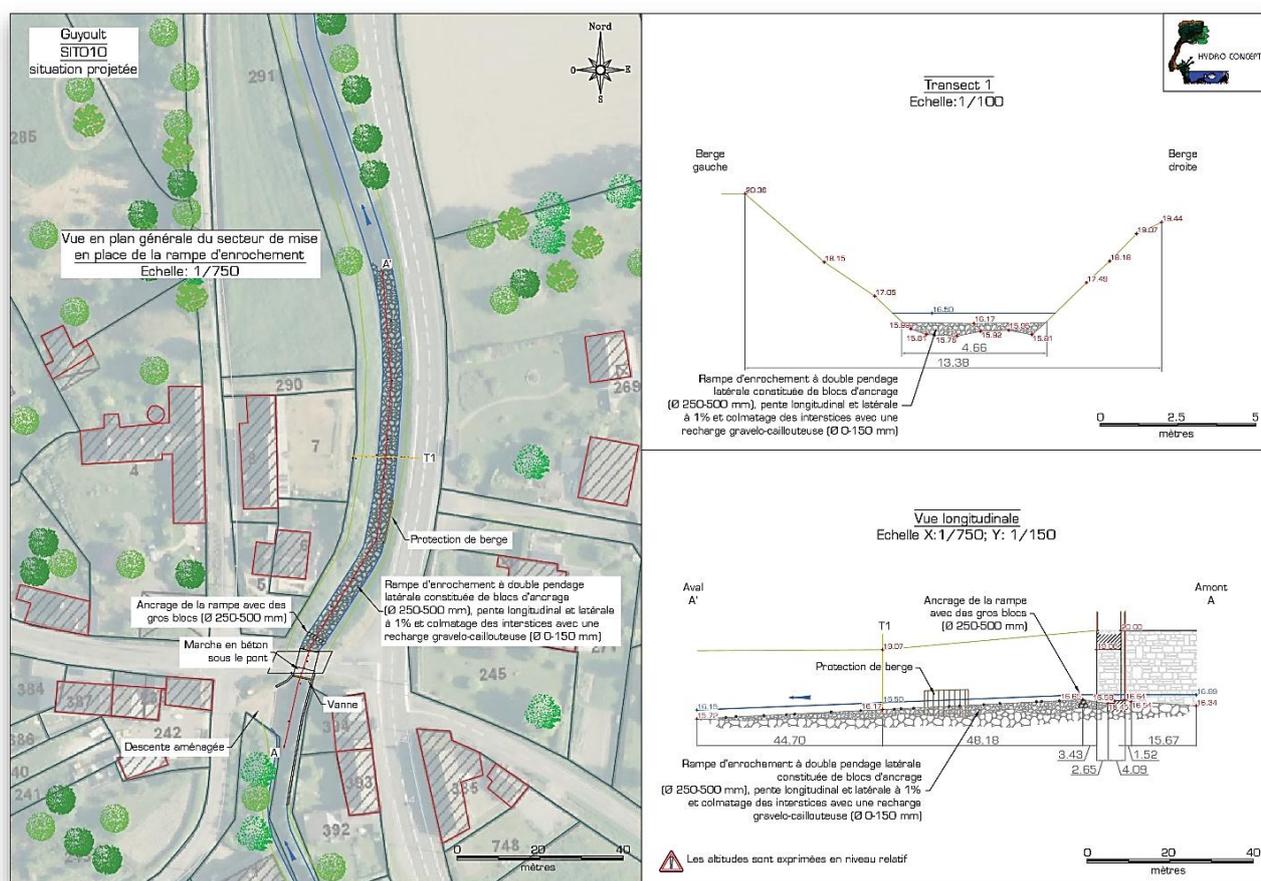
> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels * | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|-------------------------|-----------------------|----------------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Rampe d'enrochement | 9 600 € | 9 600 € | 4 800 € | 2 880 € | 1 920 € |

> Modalités d'intervention

Le prestataire chargé de la réalisation des travaux a été recruté en 2019. Les travaux ont toutefois été décalés au regard des débits du cours d'eau jusqu'alors trop forts. Ils ont finalement été entrepris du 28 au 30 juillet 2020.

Les travaux ont consisté à relever le lit du cours d'eau en pente douce jusqu'à la sortie du radier du pont et à effacer ainsi les deux chutes d'eau qui empêchaient les poissons de circuler. La cote haute du lit mineur ne dépasse pas celle du radier afin d'assurer le bon écoulement de l'eau. Les matériaux utilisés ont été calibrés en fonction du cours d'eau et des débits attendus l'hiver.



> Observations

Ces travaux sont situés sur un cours d'eau géré par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol. Une convention de travaux a été passée entre l'association et le SBCDoI pour la durée du chantier. Les accès étant difficiles, le coût des travaux a été plus élevé qu'initialement prévu. Toutefois, l'enveloppe de l'année 1 n'a pas été dépassée au regard de la baisse du montant de certains travaux attendue sur d'autres sites.

SIT 011 – Restauration du Guyoult aux Tanneries



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54

Commune / EPCI-FP

> Dol-de-Bretagne
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 177 600 €

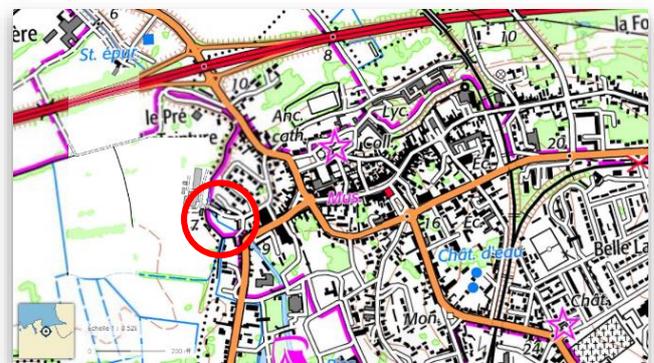
Les Tanneries de Dol de Bretagne sont un ensemble de parcelles ayant un lourd historique en tant que site industriel. D'abord constitué d'anciens moulins, devenu tanneries, le secteur est ensuite une grande entreprise de fabrication de meubles en bois qui sera détruite dans les années 80.

Les bâtiments étaient de grande taille : trois dalles en béton ont été placées sur le Guyoult ainsi que des murs latéraux de 2 mètres de haut.

A ce jour, la continuité écologique est impactée par deux seuils en béton et un seuil en pierre.

De surcroît, certains murs sont en mauvais état et menacent de tomber dans le cours d'eau.

L'ensemble du secteur est un terrain vague avec du remblai, des dalles apparentes et des ferrailles qui en ressortent. Ce patrimoine appartient aujourd'hui à la ville de Dol-de-Bretagne.



> Objectifs et effets attendus

- Assurer la continuité écologique du cours d'eau classé sur ce secteur en liste 2.
- Mettre à ciel ouvert le milieu et assurer une continuité écologique latérale.
- Permettre un bon écoulement de l'eau.
- Assurer la sécurité du site.
- Permettre la requalification du site.

SIT 507 – Restauration du Guyoult et du Pic Oiseau à Carfantin



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66

Commune / EPCI-FP

> Dol de Bretagne
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 99 600 €

Ce secteur est situé entre le hameau de Carfantin et la ville de Dol-de-Bretagne. L'histoire du site est ancienne et on peut noter la présence d'un moulin industriel aujourd'hui en ruine. Le canal usinier et les ouvrages ne sont plus entretenus depuis des décennies.

Aujourd'hui le site est sujet à de fréquentes inondations comme c'était déjà le cas lors du fonctionnement du moulin il y a quelques siècles, et cela pénalise les propriétaires. De même, la biodiversité est atteinte par le déversoir du moulin situé sur le Guyoult impactant la continuité écologique du cours d'eau.

Ce moulin aujourd'hui à l'abandon constitue un risque à plusieurs titres (inondations, sécurité publique, biodiversité). Aussi, le SBCDol a souhaité engager une étude de faisabilité d'aménagement du secteur de Carfantin afin de répondre au mieux à toutes les problématiques rencontrées.



> Objectifs et effets attendus

- Améliorer le fonctionnement hydraulique (plus naturel) de la zone.
- Retrouver des terrains plus adaptés à des usages pour les propriétaires.
- Restaurer les fonctionnalités du cours d'eau et de la zone humide.
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau.
- Assurer un cadre agréable pour les Dolois qui empruntent le sentier pédestre.

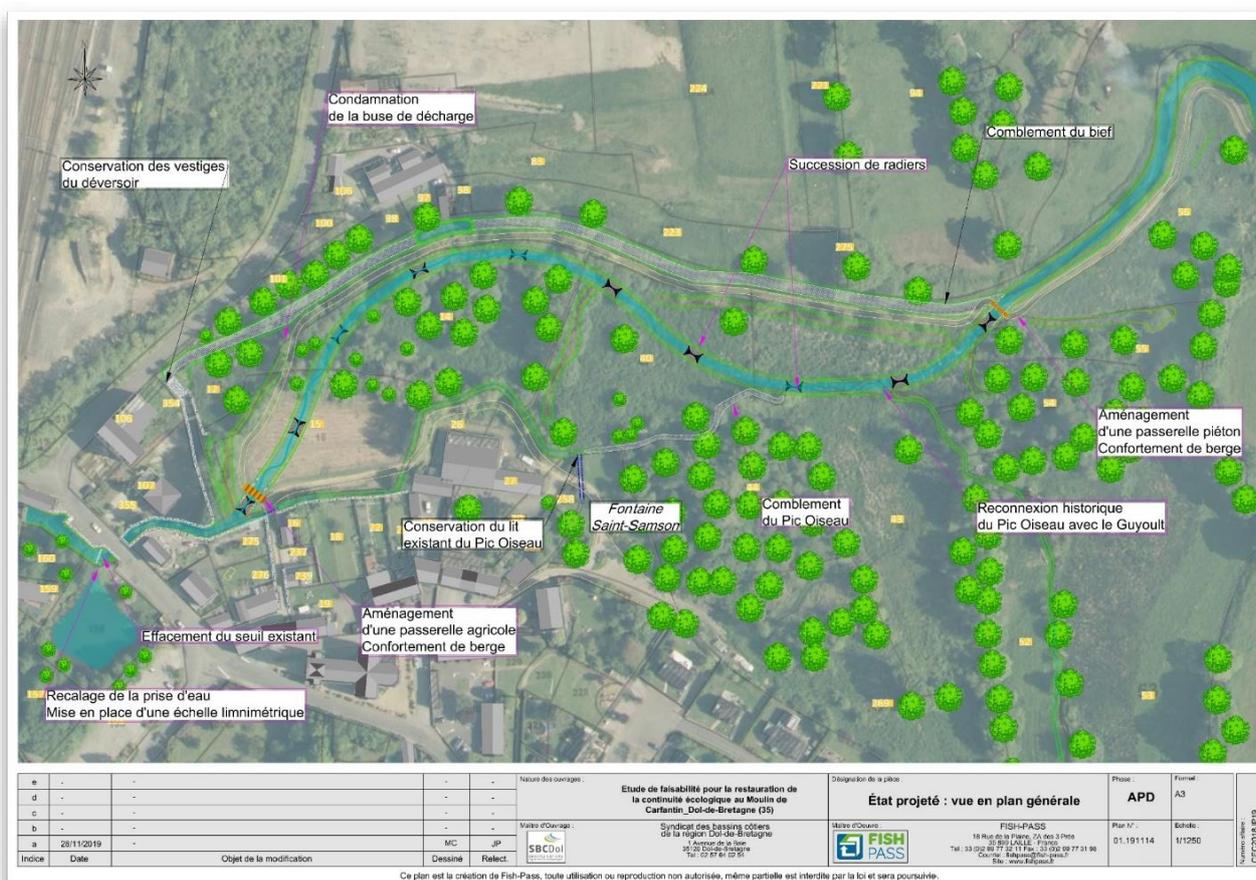
> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels * | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|--------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|----------|
| Remise en fond de vallée | 99 600 € | 99 600 € | 49 800 € | 29 880 € | 19 920 € |

> Modalités d'intervention

Les travaux consistent en une remise en fond de vallée complète du Guyoult et du Ruisseau du Pic Oiseau. Au regard du contexte, il est prévu un aménagement total du lit mineur et partiel du lit majeur, associés à des mesures connexes (installation de passerelles, de panneaux d'interprétation...).

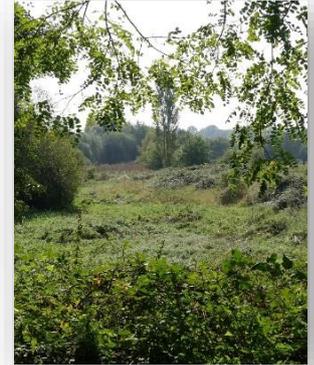
Ce projet concerne en grande partie des propriétaires privés. Aussi, une forte concertation a été engagée dès le début de l'opération afin de pouvoir mener à bien ces travaux.



> Observations

Le rétablissement de la continuité écologique sur ce secteur pourrait permettre à terme de libérer 77,9 km de cours d'eau pour la Truite Fario et un linéaire encore plus important accessible pour l'anguille.

SIT 501 – Reméandrage du Ruisseau de Saint-Marc



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D55, D66

Commune / EPCI-FP

> Saint-Marcan
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

SBCDol

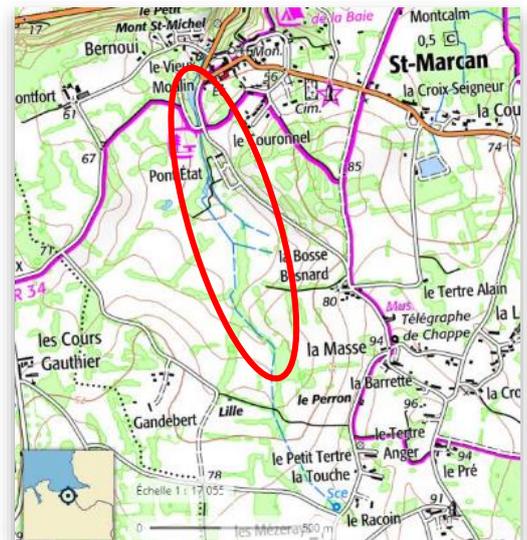
Montant prévisionnel TTC

> 71 896,50 €

Le Ruisseau de Saint-Marc est un petit cours d'eau qui prend source sur le massif granitique de Saint-Broladre. Il s'écoule du sud vers le nord en passant par le plateau, dévalant les pentes du massif pour arriver jusqu'au Marais de Dol.

Il s'agit d'un émissaire réduit, offrant peu d'intérêt au niveau piscicole, mais qui assure un débit d'eau douce minimal pour le Marais de Dol et contribue au maintien du milieu et des usages.

La proximité du cours d'eau avec le littoral et le contexte de transfert rapide des eaux vers le Marais de Dol puis à la mer ont conduit à des réflexions sur les enjeux littoraux en plus des usages terrestres.



> Objectifs et effets attendus

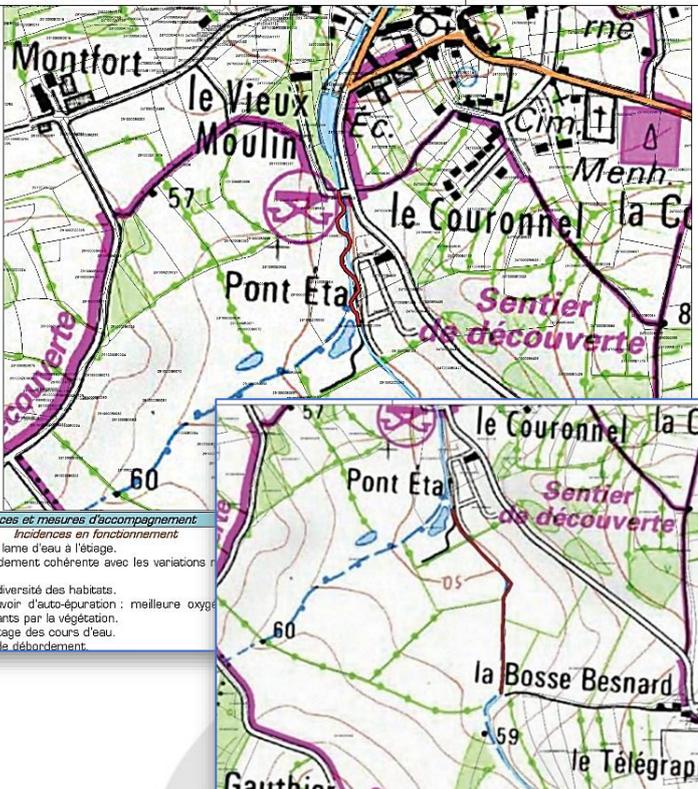
- Améliorer la qualité de l'eau qui transite dans le bassin versant.
- Restaurer une fonctionnalité cours d'eau/zone humide.
- Proposer une mise en défend du milieu aquatique pour l'enjeu bactériologie.
- Participer au bon potentiel de la masse d'eau.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDOI |
|---|-----------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------|
| Aménagement d'une passerelle à bétail après restauration | 9 600 € | 71 896,50 € | 35 948,25 € | 21 568,95 € | 14 379,30 € |
| Création de méandre (240m) | 43 200 € | | | | |
| Installation de clôtures après restauration | 2 034 € | | | | |
| Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein (409m) | 16 102,50 € | | | | |
| Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir après restauration | 960 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Pour ces travaux, le SBCDOI engagera une animation avec les différents propriétaires et les exploitants. La mise en défend du cours d'eau est fortement conditionnée par l'accord de restauration du cours d'eau que ce soit pour le reméandrage du lit en aval ou la restauration des habitats par une recharge sédimentaire du lit mineur.

| Amélioration de la diversité des habitats aquatiques et de berge | | Maître d'ouvrage : Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|--|-----------------|---------------------|----------|-------|-------|---------|--|--|---------|---|---|---------|--|--|---------|--|--|
| Type de travaux | Création de méandre | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Masse d'eau | Cours d'eau | Commune | Code du segment | Identifiant travaux | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le Guyoult depuis Epiniac à la mer | Pont État (ruisseau de) | SAINT-MARCAN-35291 | POETSE001 | TRAV01417 | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | |  | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description et justification de l'intervention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description Caractéristiques du lit Largeur moyenne : 0,5 m Profondeur moyenne : 0,400 m Linéaire : 240 m Combinaison de différentes missions de terrassement et de restauration de cours d'eau. Gabarit final doit s'inspirer d'un gabarit de référence proche. Coût : 36000 € HT / SIT501 Techniques préconisées : P1/P2/P3 | | Justification Restauration de la fonction auto-épuratoire grâce aux échanges avec la zone hyporhèze, lutter contre les assèchs du cours d'eau dus à sa situation perchée, diversifier les habitats du lit mineur et des berges et reconquérir des zones humides. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Procédure (L.214-1 du CE) : <table border="1" style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th>Rubrique</th> <th>Seuil</th> <th>Bilan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1.1.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.2.0</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>3.1.4.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.5.0</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | | | | Rubrique | Seuil | Bilan | 3.1.1.0 | | | 3.1.2.0 | A | A | 3.1.4.0 | | | 3.1.5.0 | | |
| Rubrique | Seuil | Bilan | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.1.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.2.0 | A | A | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.4.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.5.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Incidents en phase travaux Risque de dépôts de MES (exportation de fines vers l'aval) Dérangement de la faune et de la flore Traversée de parcelles privées par les engins | | Incidents et mesures d'accompagnement Incidences en fonctionnement Rehaussement de la lame d'eau à l'étiage. Fréquence de débordement cohérente avec les variations (1/an). Augmentation de la diversité des habitats. Amélioration du pouvoir d'auto-épuratoire : meilleure oxygénation, absorption des polluants par la végétation. Diminution du colmatage des cours d'eau. Diminution du débit de débordement. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

> Observations

Cette action était initialement prévue en 2020. Toutefois, au regard du retard d'animation pris pendant la période de confinement due au covid-19, l'animation aura probablement lieu en 2021.

SIT 006 – Restauration des habitats du Cardequin



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54

Commune / EPCI-FP

> Dol-de-Bretagne / Roz-Landrieux
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol / CD35

Montant prévisionnel TTC

> 12 000 €

Le secteur est situé à l'arrivée du Cardequin dans le Marais de Dol au lieu-dit La Planche à Roz-Landrieux. Quelques centaines de mètres plus loin, il devient un canal. Des stations de mesure ont permis d'observer en 2018 une richesse piscicole bien présente malgré la taille réduite du cours d'eau.

Sur ce site, deux maîtres d'ouvrages doivent œuvrer de concert afin de restaurer les fonctionnalités du milieu :

- Le SBCDol pour la restauration du cours d'eau. Il est envisagé d'intervenir sur le lit mineur du cours d'eau afin de favoriser un bon écoulement de l'eau et d'assurer des fonctionnalités naturelles.
- Le Département d'Ille-et-Vilaine pour la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage départemental qui présente une chute d'eau et empêche la remontée des migrateurs.

Le cours d'eau est proche des maisons du lieu-dit « La Planche » et traverse des pâtures. Les travaux devront tenir compte des usages et du risque d'inondabilité de la zone.



> Objectifs et effets attendus

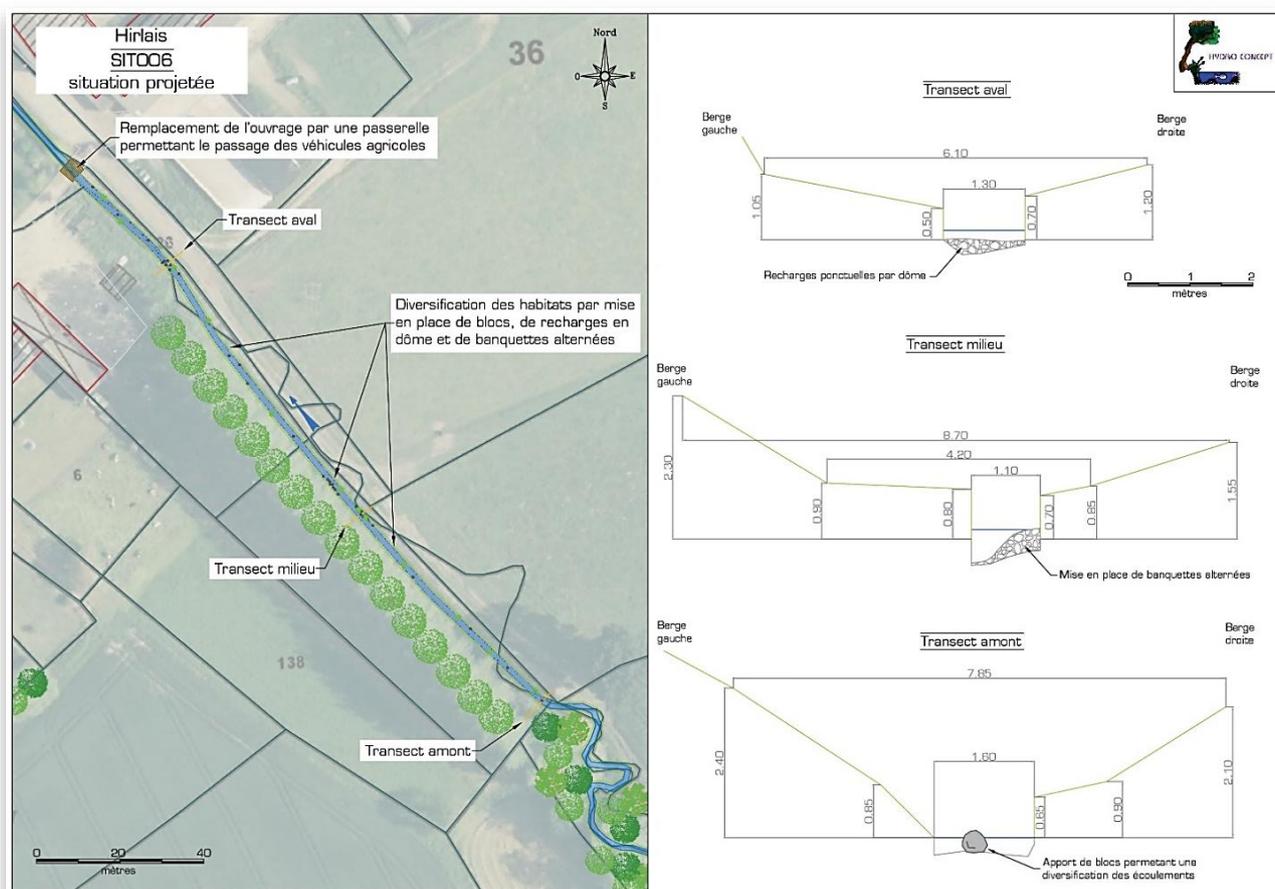
- Restaurer la continuité écologique sur cette partie de cours d'eau classée en liste 2.
- Restaurer les habitats favorables à la faune.
- Maintenir/assurer un bon écoulement du cours d'eau.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Micro-seuils successifs et diversification des habitats | 12 000 € | 12 000 € | 6 000 € | 3 600 € | 2 400 € |

> Modalités d'intervention

Le SBCDoI travaillera en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine afin de réaliser conjointement la restauration de la fonctionnalité du cours d'eau et la mise en conformité de l'ouvrage classé liste 2 au titre de la continuité écologique.



> Observations

L'ancien tracé du cours d'eau apparaît visible sur le cadastre. Il est peu probable que des travaux plus ambitieux que ceux mentionnés aient lieu au regard du contexte agricole de la zone. Le technicien proposera toutefois cette possibilité aux propriétaires.

SIT 007 – Restauration de la continuité écologique sur le Ruisseau de la Hirlais



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54

Commune / EPCI-FP

> Bagger-Morvan
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 18 000 €

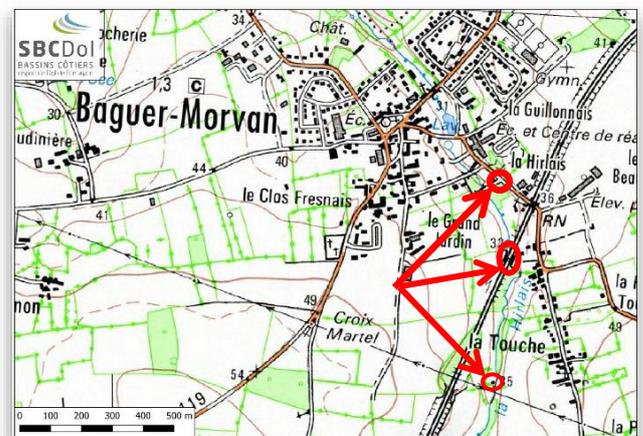
L'amont du bassin versant du Cardequin est constitué de petits cours d'eau présentant des faciès intéressants bien que leur profil en long soit relativement peu pentu.

En amont de la commune de Bagger-Morvan, trois ouvrages sont considérés comme impactants pour la continuité écologique et peuvent aussi présenter des détériorations plus ou moins importantes.

Une restauration de ces ouvrages permettra le bon fonctionnement du cours d'eau et décompartmentera tout l'amont du bassin versant.

Par ailleurs, malgré la faible taille du cours d'eau, une population d'anguille est bien présente sur ce secteur. Pour exemple, en juillet 2020, afin de montrer une anguille au propriétaire situé sur la rive droite du cours d'eau à l'aval d'un ouvrage, il a suffi de soulever une seule pierre pour en voir...

Pour ce secteur et au regard de l'enjeu piscicole, il a été retenu de réaliser des travaux simples et pragmatiques.



> Objectifs et effets attendus

- Décompartmenter le cours d'eau.
- Assurer la montaison piscicole.
- Assurer le maintien des ouvrages dans le temps en évitant leur affouillement.

> Plan de financement prévisionnel

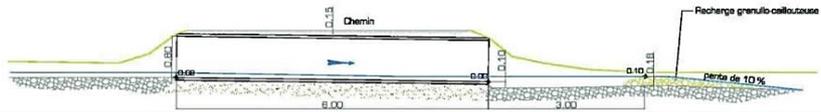
| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| 2 sites de micro-seuils successifs | 10 800 € | 18 000 € | 9 000 € | 5 400 € | 3 600 € |
| Recalage d'un ouvrage de franchissement | 7 200 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Les trois ouvrages peuvent être aménagés dans le cadre d'une seule opération si tous les propriétaires sont d'accord sur les modalités d'intervention. Deux types d'aménagements peuvent avoir lieu et sont illustrés sur l'extrait de la Déclaration d'Intérêt Général ci-après.

Les deux ouvrages les plus en aval seront aménagés via une rampe en enrochement voire des pré-bassins successifs (micro-seuils) de petite taille.

L'ouvrage le plus en amont nécessite une intervention plus lourde. Il sera proposé un recalage des buses qui sont en mauvais état et qui mettent en péril l'ouvrage en plus de créer une discontinuité écologique.

| FICHE ACTION 13 : Franchissement piscicole des petits ouvrages | | | | | |
|---|---------------------|---|---|---|-------------|
| Impact sur la morphologie | | | | | |
| Lit mineur | Berges et ripisylve | Annexes et lit majeur | Débit | Continuité | Ligne d'eau |
| Techniques d'intervention | | | | | |
| <p>❖ Franchissement à l'aide de mini-seuil</p> <p>Objectif : Aménager un mini-seuil en aval de l'ouvrage pour élever la ligne d'eau et faciliter le franchissement piscicole de l'obstacle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Constituer un ou plusieurs micro-seuils successifs à l'aide d'un mélange de blocs, cailloux et graviers en aval de l'ouvrage ✓ Aménager de manière à maintenir une lame d'eau suffisamment épaisse et à créer une fosse de dissipation de l'énergie hydraulique suffisante | | | <p>Exemple de travaux dans le Maine-et-Loire :</p>  | | |
| <p>❖ Franchissement par la recharge en matériaux</p> <p>Objectif : constituer une rampe caillouteuse permettant de compenser un dénivelé important</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recharger en aval de l'ouvrage à l'aide de granulats gravelo-caillouteux ✓ Créer une pente inférieure à 1% ✓ Aménager sur le nouveau lit des micro-seuils en pierre de manière à constituer des bassins successifs | | | <p>Exemple de travaux dans les Ardennes :</p>  | | |
| Schéma de principe d'aménagement de mini-seuil : | | | | | |
|  | | | | | |
| <p>Impacts usages</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impact juridique : aucune incidence ✓ Impacts patrimoniaux et sur les usages : modification de la configuration de l'ouvrage, ennoisement par l'aval ✓ Maintien de l'usage de pêche ✓ Stabilité de l'ouvrage, intégration paysagère de l'ouvrage | | <p>Impacts milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration du franchissement piscicole ✓ Diversité des écoulements et des habitats du lit ✓ Conditions d'autoépuration favorable (oxygénation) | | <p>Actions complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renaturation du lit et des berges ✓ Protection des berges ✓ Plantation de ripisylve | |

> Observations

Ces travaux sont relativement minimes et l'acceptation des 6 propriétaires recensés est attendue pour 2021.

**Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages à la mer
(action hors Contrat Territorial)**



> **Contexte local**

Masse d'eau

> **FRGR0024** - Le Guyoult depuis Dol de Bretagne jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D24, D25, D54

Commune / EPCI-FP

> Le Vivier-sur-mer / Saint-Benoît-des-Ondes
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> Association syndicale des Dignes et Marais de Dol

Montant TTC

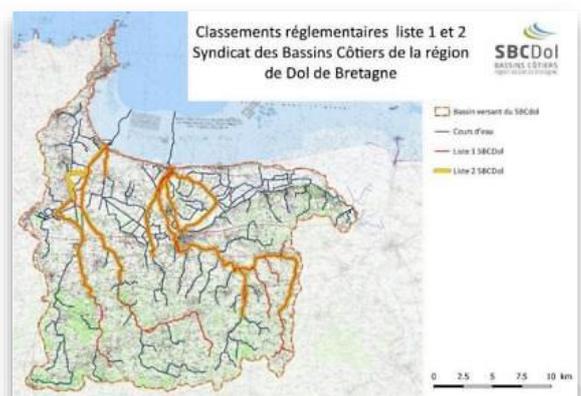
> 12 000 €

La Baie du Mont Saint-Michel présente les plus grands marnages d'Europe avec des amplitudes pouvant aller jusqu'à 14 mètres.

La manipulation d'ouvrages hydrauliques dans ce contexte est particulièrement subtile et une modification de gestion doit nécessairement faire l'objet de réflexions approfondies comme pour le cas précis de rétablissement de la continuité écologique.

La gestion hydraulique du Marais de Dol est opérée depuis plus de deux siècles par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol. Cette dernière s'engage à entretenir les cours d'eau et canaux du Marais de Dol (12 000 ha) et à assurer la gestion hydraulique d'un réseau hydrographique estimé à 300 km.

La liste 2 est un classement des cours d'eau à restaurer. Elle implique l'obligation de mettre en conformité les ouvrages vis-à-vis du rétablissement de la circulation des poissons et des sédiments avant le 22 juillet 2017 (arrêtés de classement des cours d'eau du 10 juillet 2012). Sur ce territoire, 95 km de cours d'eau sont concernés. C'est le cas du Guyoult et de certains de ses affluents en amont, du Meleuc, du Bief-Jean et de certains canaux du marais. Un travail de redéfinition des tracés (indicatifs) de la liste 2 est par ailleurs en cours sur la partie Meleuc / Bief Jean.



En 2016, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a constitué un groupe de travail « marais de Dol ». Ce dernier a proposé un test de rétablissement de la continuité écologique sur des ouvrages littoraux de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

> Objectifs et effets attendus

Le groupe de travail « marais de Dol » a été mobilisé sur le thème de la continuité écologique de 2016 à 2019. L'objectif était d'élaborer une feuille de route pour la réalisation de tests de rétablissement de la continuité écologique dans le Marais de Dol. L'ambition était d'atteindre la validation d'aménagements ainsi que la mise en place de protocoles pérennes et cohérents avec la gestion et les usages du marais.

Au terme de la démarche :

- La faisabilité technique et l'acceptation de la méthode devaient être démontrées,
- La continuité écologique devait être améliorée sur les ouvrages testés,
- La mise en conformité (liste 2) des ouvrages pouvait ainsi être sollicitée.

> Plan de financement

Le SBCDol, la Fédération départementale de pêche d'Ille-et-Vilaine et les partenaires se sont investis tant sur les suivis que sur le montage de dossiers et de réunions relatifs à cette opération.

L'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol a fourni un travail en régie sur l'aménagement de la porte à flot du Guyoult ainsi qu'en discussion et analyse des propositions.

Le principal poste de dépense a été l'aménagement de vantelles sur les vannes-secteur du Canal des Allemands, du Canal du Cardequin et du Canal de la Banche en 2018.

Ces trois aménagements, d'un coût proche de 12 000 € TTC, ont été financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à 40% par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol en tant que propriétaire des ouvrages.

> Modalités d'intervention

Un travail de concertation très important a eu lieu à 9 reprises qu'il s'agisse de réunions techniques ou du groupe de travail « marais de Dol ». Un suivi non moins important a eu lieu tout au long de la procédure tant sur le volet physico-chimique que biologique. Chaque étape de l'opération a été validée ou a fait l'objet d'une information aux différentes parties prenantes. Le SBCDol a animé la démarche tant sur le plan technique que réglementaire afin de favoriser l'émergence de travaux sous la maîtrise d'ouvrage de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, le propriétaire des ouvrages.

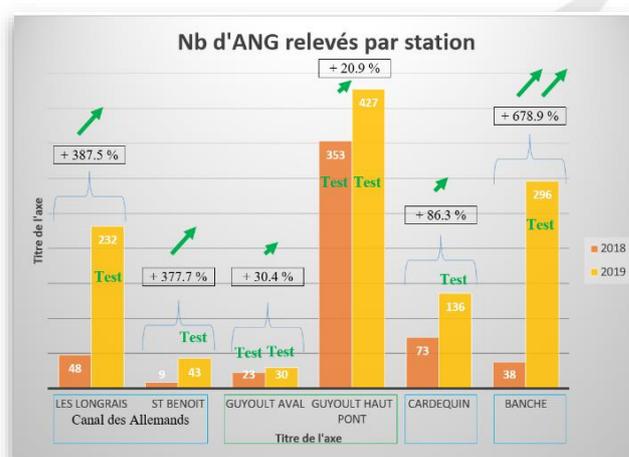
> Observations

Les tests ont permis de témoigner de la faisabilité technique du rétablissement de la continuité écologique sur 4 ouvrages. Les techniques employées garantissent le maintien des usages et permettent au gestionnaire des ouvrages du marais de préserver sa gestion.

Le groupe de travail « marais de Dol » a ainsi permis de faire émerger des solutions techniques et pragmatiques pour que l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol puisse s'engager vers la mise en conformité des ouvrages littoraux suivant la réglementation sur la continuité écologique.

La gestion des ouvrages, propriété de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, est assurée par cette dernière qui tient nécessairement compte des débits des fleuves et des marées de la Baie du Mont Saint-Michel pour assurer la sécurité des biens et des personnes vivant dans le Marais de Dol.

Enfin, une augmentation significative des captures de civelles a été visible dès le début des tests.



Le Biez Jean et ses affluents depuis la source jusqu'à Plerguer



EPCI-FP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > CC Bretagne Romantique
- > Saint-Malo Agglomération

Cours d'eau

- > Bief Jean
- > Ru de Trémigon
- > Ru de Pont Melin

Sites de travaux

- > SIT 517

Autres volets du CT sur cette masse d'eau

- > Volet Qualité de l'eau et protection de la ressource

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°4 : Gestion quantitative
- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
- > n°9 : Zones humides

> Présentation

Le Bief Jean est un petit fleuve côtier d'environ 30 km. Il prend sa source à Lourmais, s'écoule vers le nord sur le plateau granitique avant de s'enfoncer sur des schistes jusqu'au Marais de Dol et de rejoindre la Baie du Mont Saint-Michel à St Benoît-des-Ondes.

Ce secteur de 67 km² est très marqué par la présence de nombreux plans d'eau, de modifications morphologiques importantes des cours d'eau et de leurs zones humides. Ces altérations profondes conduisent à des assècs fréquents l'été sur les têtes de bassin versant qui conditionnent pourtant la qualité et la quantité d'eau des cours d'eau.

Ce bassin versant conduit les eaux vers l'Etang de Beaufort, un captage prioritaire pour l'eau potable.

Une restauration des zones humides, véritables châteaux d'eau naturels du bassin versant, couplée à la reprise morphologique des cours d'eau est essentielle pour tendre vers une eau de bonne qualité et en quantité suffisante toute l'année.

> Enjeux

- Tendre vers le bon état de cette masse d'eau.
- Soutenir la production d'eau potable (captage de Beaufort).
- Assurer la résilience des milieux face au changement climatique.

> Objectifs du contrat

- Restaurer une fonctionnalité cours d'eau / zone humides.
- Réduire l'impact des plans d'eau sur la ressource.
- Améliorer les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau de ce bassin versant.
- Soutenir les politiques publiques en faveur du maintien et du développement du bocage.

Masse d'eau

FRGR0025a

Type de masse d'eau : naturelle

Objectif DCE : OMS* 2027

*OMS : Objectif Moins Strict

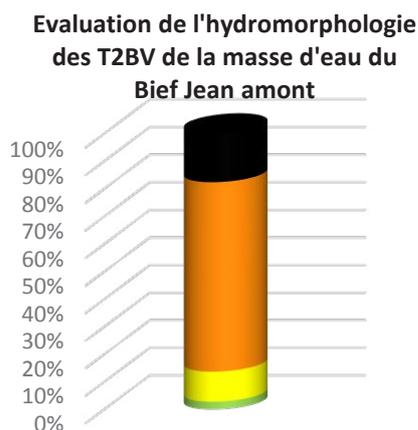
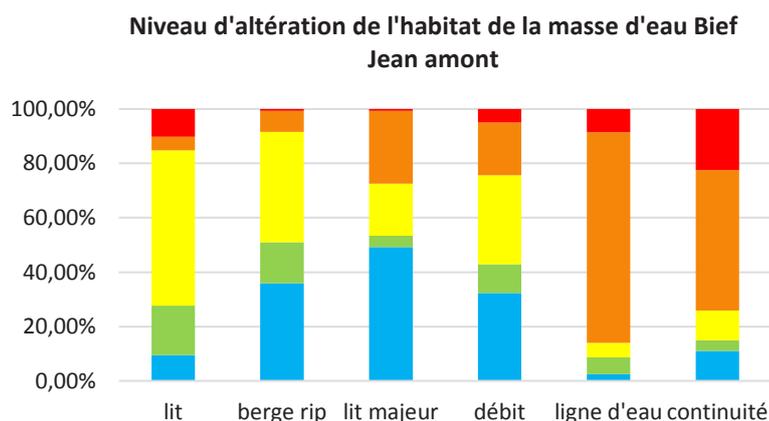
> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR0025a

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située au Pont d'Atelle sur la commune de Bonnemain.

| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 4 | IBD - <i>Diatomée</i> | 2 | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 4 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | 4 | | | Macropolluants | Respect |
| Etat biologique | 4 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | 4 | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 4 | IPR - <i>Poissons</i> | | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | | | | | | Morphologie | Risque |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

L'état écologique de la masse d'eau est aujourd'hui dégradé à plusieurs niveaux notamment à cause d'importants aménagements réalisés sur le réseau hydrographique du bassin versant. Tendre vers le bon état de la masse d'eau passera par des actions portant sur différents items et par des travaux de restauration du lit mineur et du lit majeur.

> Diagnostic* SBCDoI 2017/2018



Le premier graphique rend compte des cours d'eau les plus importants et montre que les altérations de l'habitat sont déjà présentes et portent sur tous les items. Sur le second graphique qui montre l'altération de très petits cours d'eau, on constate une artificialisation sévère.

L'effort de restauration devra ainsi porter sur tous les compartiments et à tous les niveaux de la masse d'eau. Une priorisation devra être réalisée.

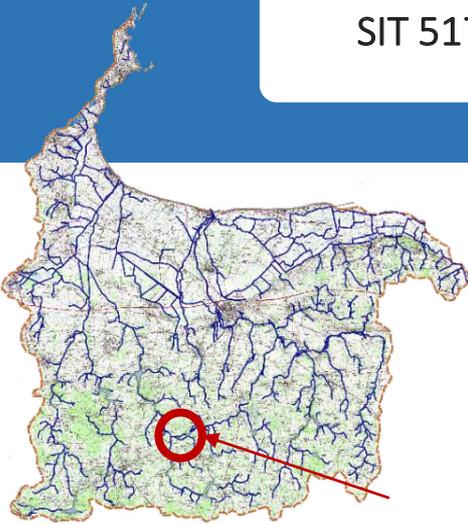
> Stratégie et types de travaux

- Grands sites d'intervention visant les paramètres quantitatifs et qualitatifs.
- Les travaux portant sur des dysfonctionnements dans la morphologie seront plus réduits.

* 1 : très bon état 2 : bon état 3 : moyen 4 : médiocre 5 : mauvais

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 517 – Restauration du Ruisseau de Pont Melin



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0025a** – Le Biez Jean et ses affluents depuis la source jusqu'à Plerguer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D27, D66

Commune / EPCI-FP

> Bagger-Morvan / Epiniac/Bonnemain

> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

> CC Bretagne Romantique

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

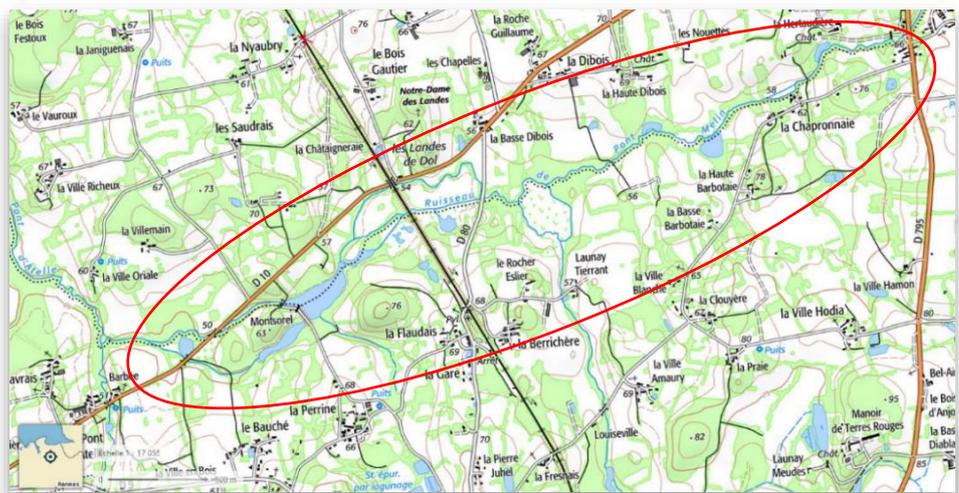
Montant prévisionnel TTC

> 360 023,76 €

Le Ruisseau de Pont-Melin est un petit cours d'eau de tête de bassin versant en amont du Bief Jean qui s'écoule jusqu'à l'étang de Beaufort (captage prioritaire). Les enjeux de qualité et de quantité d'eau sont donc importants au titre de l'eau potable.

Le secteur est dégradé par la présence de plans d'eau sur cours d'eau ainsi que par d'anciens travaux hydrauliques de reprofilage et de recalibrage du lit mineur.

On peut toutefois noter la présence de zones humides, parfois avec des surfaces importantes sur la zone.



> Objectifs et effets attendus

- Retrouver un milieu humide fonctionnel (zone humide/cours d'eau).
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (zones humides et plans d'eau).
- Améliorer l'aspect qualitatif de l'eau (grand linéaire de restauration).
- Retrouver une biodiversité adaptée aux milieux humides.
- Permettre le maintien des usages, notamment l'eau potable.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|-----------------------------------|------------|
| Création de méandres | 88 320 € | 360 023,76 € | 180011,88 € | 108007,13 € | 72004,75 € |
| Obstacles à retirer | 720 € | | | | |
| Recréation d'un nouveau lit | 92 400 € | | | | |
| Rehaussement du lit incisé | 100 151,76 € | | | | |
| Remise en fond de vallée | 44 832 | | | | |
| Interventions sur étang | 33 600 | | | | |

> Modalités d'intervention

Pour pouvoir intervenir sur ce secteur présentant un linéaire conséquent, le technicien doit assurer une animation de terrain importante afin que les différents propriétaires acceptent les travaux. Des contacts ont été pris dès 2018 et permettent d'envisager des travaux à l'horizon 2021.

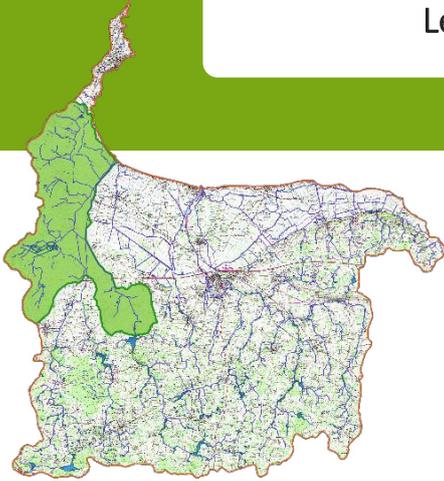
Il est prévu de réaliser plusieurs actions dont le contournement des étangs de Montsorel (plan ci-dessous), des restaurations d'habitats et des remises en fond de vallée. Ces actions sont conduites sur un linéaire d'environ 5km de cours d'eau.



> Observations

Ces travaux d'ampleur concernent plusieurs cours d'eau, trois plans d'eau et un nombre de propriétaires conséquent.

Le Biez Jean depuis Plerguer jusqu'à la mer



EPCI-FP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > Saint-Malo Agglomération

Cours d'eau

- > Le Canal des Allemands
- > Les affluents du massif du Clos-Poulet
- > Le Ru du Bois-Hamon

Sites de travaux

- > SIT 005
- > SIT 013

Autres volets du CT sur cette masse d'eau

- > Volet acquisition foncière en Mare de St-Coulban

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°2 : Qualité des eaux littorales
- > n°3 : Gestion du Marais de Dol
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
- > n°9 : Zones humides

> Présentation

Cette masse d'eau est située en aval des masses d'eau du Meleuc et du Bief Jean amont. Les cours d'eau y sont fortement recalibrés et rejoignent un drain collecteur créé lors de la seconde guerre mondiale : le Canal des Allemands.

Cette masse d'eau se décompose en trois sous-secteurs au fonctionnement hydraulique différent :

- Une zone à l'ouest d'où proviennent de petits cours d'eau de tête de bassin versant qui dévalent le massif du Clos Poulet,
- Une zone au sud composée de zones humides tourbeuses (marais noir) et dans laquelle les crues hivernales peuvent s'étendre jusqu'à ennoyer la zone plusieurs mois,
- Une zone au nord composée d'anciennes tangues avec peu de zones humides (marais blanc) dans laquelle les cours d'eau sont fortement canalisés avec de rares débordements.

Le fonctionnement de la plupart de ces cours d'eau n'est plus naturel, il s'agit d'une gestion hydraulique dédiée aux activités et usages du marais. Cette masse d'eau est dite « fortement modifiée » et les objectifs DCE y sont différents d'une masse d'eau naturelle.

> Enjeux

- Tendre vers le bon potentiel de cette masse d'eau.
- Améliorer la continuité écologique.
- Maintenir voire améliorer l'accueil d'une biodiversité.
- Intégrer les différents usages pour assurer le maintien du Marais de Dol.

> Objectifs du contrat

- Mettre en conformité des ouvrages dégradant la continuité écologique.
- Faciliter l'accès de l'anguille et autres migrateurs au marais et aux bassins versants amont.

Masse d'eau

FRGR0025b

Type de masse d'eau : fortement modifiée

Objectif DCE : OMS* 2027

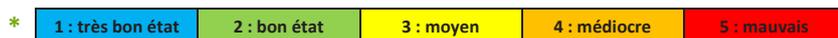
*OMS : Objectif Moins Strict

> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR0025b

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située aux Longrais sur la commune de La Fresnais.

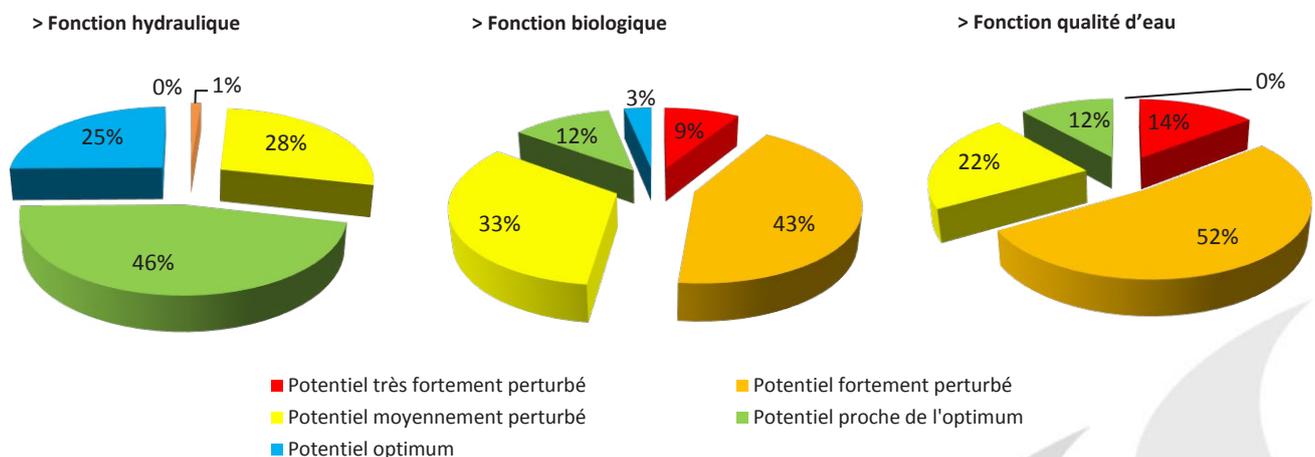
| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|--|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 3 | IBD - <i>Diatomée</i> | | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 3 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | | | | Macropolluants | Risque |
| Etat biologique | | IBMR - <i>Macrophytes</i> | | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 5 | IPR - <i>Poissons</i> | | | | Pesticides | Respect |
| Etat polluants spécifiques | | | | | | Morphologie | Respect |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

L'état écologique de la masse d'eau est aujourd'hui dégradé ce qui se perçoit notamment sur la physico-chimie des eaux ainsi que sur l'hydrologie. Tendre vers le bon potentiel de la masse d'eau passera par des actions portant sur la gestion des eaux mais aussi par des efforts sur les masses d'eau en amont : le Bief Jean amont et le Meleuc (dégradé). Par ailleurs, la station de mesure est située au cœur du marais (Canal des Allemands) où les indicateurs biologiques sont très difficiles à évaluer. Il faut donc relativiser les résultats de l'état de la masse d'eau.



> Diagnostic SBCDoI 2017/2018

Les graphiques présentent le diagnostic des canaux du Marais de Dol selon la fonction hydraulique, la qualité de l'eau et l'aspect biologique sur un échantillon de plus de 100 km de cours d'eau.



La méthode de diagnostic employée juge les éléments du marais en lien avec le bon potentiel et non son état. Si la fonction hydraulique est plutôt bonne, la fonction biologique est jugée moyenne et le potentiel de qualité de l'eau affiche une tendance perturbée.

> Stratégie et types de travaux

- Mise en conformité progressive des ouvrages pénalisant la continuité écologique en partant de l'aval.
- Concertation locale à privilégier dans tous les projets.
- Apporter de la cohérence entre le volet Milieux aquatiques et le volet Acquisitions foncières sur la Mare de St-Coulban.

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 005 – Aménagement d'un bras de contournement sur la Mare de Saint-Coulban



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0025b** – Le Biez Jean depuis Plerguer jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D25, D54

Commune / EPCI-FP

> St Père-Marc-en-Poulet / Miniac-Morvan / Plerguer / Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine
> Saint-Malo Agglomération

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 20 160 €

Le bras naturel du Meleuc s'écoule dans le Marais de Dol en s'orientant vers la Mare de Saint-Coulban (point bas) avant de passer à l'est de Saint-Guinoux puis de rejoindre le Canal des Allemands.

Ce statut de bras naturel renvoie à l'obligation d'y faire passer un débit suffisant pour assurer la fonctionnalité du milieu (débit minimum biologique/débit d'étiage). C'est aussi le lit du cours d'eau perçu comme étant « le chemin » où la continuité écologique doit être assurée.

L'ouvrage régulant les niveaux d'eau de la Mare de Saint-Coulban est géré par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol (conventionnement avec la Fédération départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine - FDC35). Toutefois celui-ci ne permet pas à ce jour une montaison piscicole satisfaisante.



C'est dans ce contexte qu'il a été proposé d'équiper l'ouvrage d'un bras de contournement lors de la première année du Contrat Territorial. Les travaux permettront la mise en compatibilité de la gestion de l'ouvrage avec la continuité écologique.

> Objectifs et effets attendus

- Assurer la continuité écologique pour les espèces.
- Mettre en conformité l'ouvrage.
- Conserver la gestion conventionnée entre l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol et la FDC35.

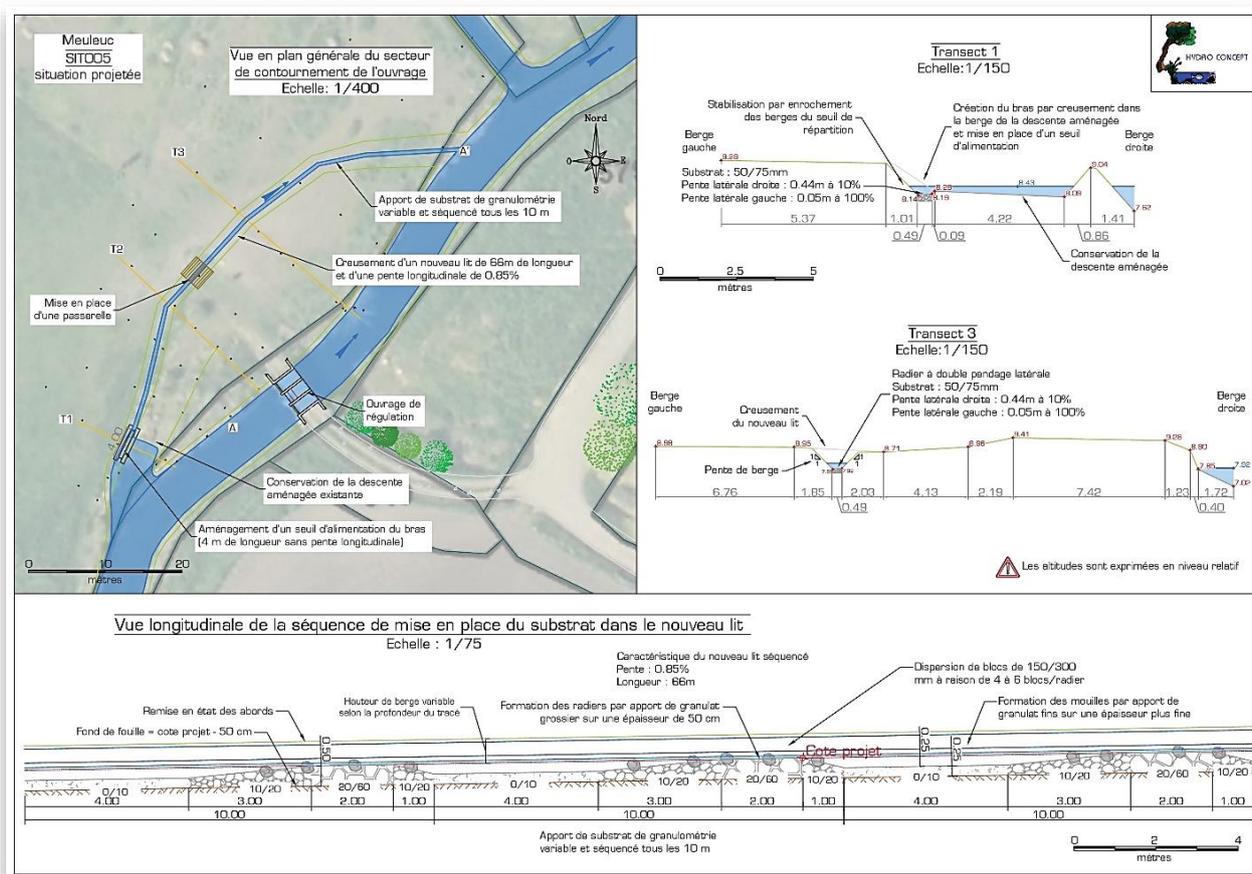
> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDol |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Aménagement d'une passerelle à engins | 9 600 € | 20 160 € | 10 080 € | 6 048 € | 4 032 € |
| Création d'un bras de contournement | 9 600 € | | | | |
| Pompe à museau fixe | 960 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Les travaux se dérouleront sur la parcelle située sur la rive gauche du Meuleuc et appartenant à la FDC35. Une première réunion technique a eu lieu en juillet 2019 entre l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, la FDC35, la Fédération départementale de pêche d'Ille-et-Vilaine, les services de l'Etat et le SBCDol afin de faire le point sur le contexte réglementaire, les modalités de gestion de l'ouvrage et envisager des pistes de travaux.

Le SBCDol proposera un avant-projet à la FDC35 et à ses partenaires financiers. Le scénario ci-dessous est seulement indicatif et sera affiné pour 2021. Les modalités d'intervention sont donc encore à définir sur ce site.



> Observations

La Mare de Saint-Coulban est aujourd'hui en grande partie la propriété de la FDC35 qui souhaite développer ce patrimoine naturel en lien avec 21 exploitants agricoles. Toutefois, la gestion des niveaux d'eau y est complexe voire génératrice de tensions. Ces travaux doivent uniquement répondre à l'enjeu de continuité écologique.

SIT 013 – Restauration partielle des habitats du Meleuc



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR0025b** – Le Biez Jean depuis Plerguer jusqu'à la mer

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66

Commune / EPCI-FP

> Plerguer / Miniac-Morvan
> Saint-Malo Agglomération

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 12 000 €

Sur ce secteur, le Meleuc se présente comme un cours d'eau canalisé et perché à flanc de coteau en rive gauche. C'est un site où la fonctionnalité du cours d'eau est atteinte avec un lit mineur creusé jusque sous le fond des radiers en aval. L'envasement y est relativement important.

Lors du montage du contrat, le site avait été perçu comme dégradé ce qui avait justifié la programmation d'une action de restauration légère du lit.

Depuis 2018, la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine (FDC35) a pu acquérir des parcelles le long du Meleuc et a procédé à l'abattage des peupliers en rive droite afin de restaurer une zone humide en fond de vallée.

Cette modification de contexte permet aujourd'hui d'envisager une requalification des travaux afin d'espérer un gain écologique plus important sur ce secteur.

Toutefois, une phase de concertation sera nécessaire avec la FDC35, l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, les communes, les usagers et les partenaires financiers du Contrat Territorial.



> Objectifs et effets attendus

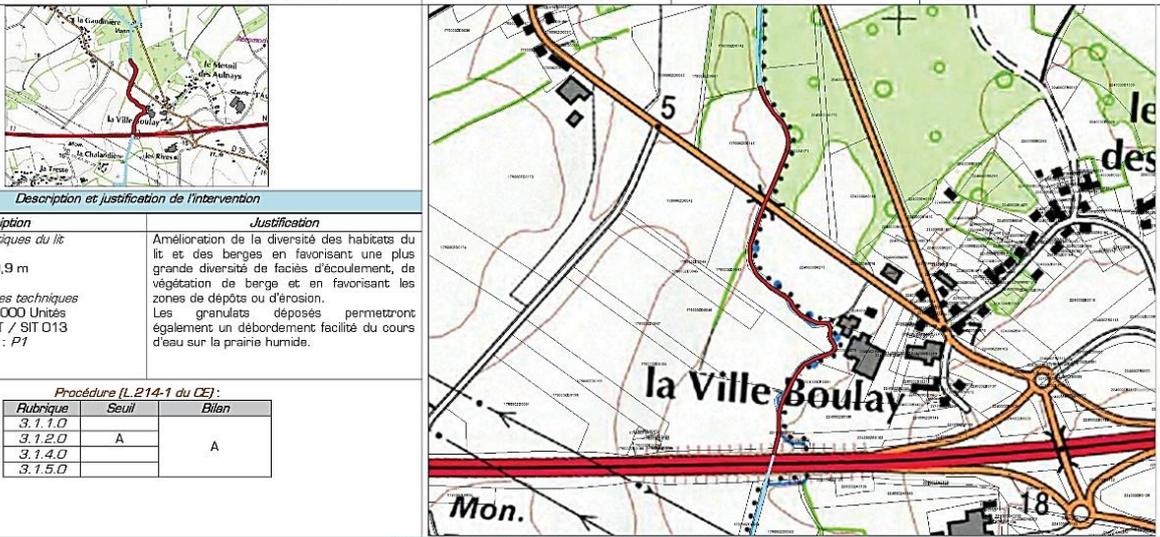
- Anciens objectifs : restaurer les habitats pour favoriser la biodiversité du cours d'eau.
- Nouveaux objectifs : restaurer le maximum de fonctionnalités en travaillant sur le cours d'eau et les zones humides riveraines.
- Reconquérir un milieu naturel fonctionnel sur ce secteur et tendre vers le bon potentiel écologique.
- Préserver la gestion hydraulique effectuée par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Diversification des habitats (658 m) | 12 000 € | 12 000 € | 6 000 € | 3 600 € | 2 400 € |

> Modalités d'intervention

Les possibilités de requalification des travaux sont à définir pour 2021. En l'état, le premier projet consistait à diversifier les habitats sur un linéaire propice.

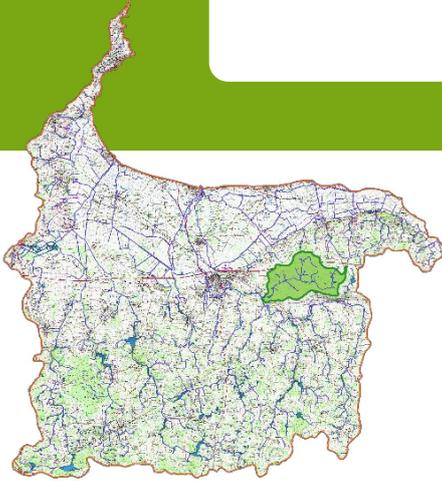
| Amélioration de la diversité des habitats aquatiques et de berge | | Maître d'ouvrage : Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC DoI) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------------------|--|-----------------|---|---------|--|--|---------|---|--|---------|--|---|---------|--|--|--|--|--|--|
| Type de travaux | Diversification des habitats | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Messe d'eau | Cours d'eau | Commune | Code du segment | Identifiant travaux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le Meleuc | Meleuc (rivière le) | MINIAC-MORVAN- 35179 | MEULSEGO01 | TRAV07100 | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description et justification de l'intervention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description | | Justification | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p><i>Caractéristiques du lit</i> Largeur moyenne : 5 m Profondeur moyenne : 0,9 m Linéaire : 658 ml</p> <p><i>Caractéristiques techniques</i> Blocs 200-400 mm : 1 000 Unités Coût : 10000 € HT / SIT 013 Techniques préconisées : P1</p> | | <p>Amélioration de la diversité des habitats du lit et des berges en favorisant une plus grande diversité de faciès d'écoulement, de végétation de berge et en favorisant les zones de dépôts ou d'érosion. Les granulats déposés permettront également un débordement facilité du cours d'eau sur la prairie humide.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Procédure (L.214-1 du CE) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubrique</th> <th>Seuil</th> <th>Bilan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1.1.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.2.0</td> <td>A</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.4.0</td> <td></td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>3.1.5.0</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | Rubrique | Seuil | Bilan | 3.1.1.0 | | | 3.1.2.0 | A | | 3.1.4.0 | | A | 3.1.5.0 | | | | | | |
| Rubrique | Seuil | Bilan | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.1.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.2.0 | A | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.4.0 | | A | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.5.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Incidences en phase travaux | | Incidences en fonctionnement | | Prescriptions et mesures d'accompagnement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Risque de dépôts de MES (exportation de fines vers l'aval) Dérangeant de la faune et de la flore Traversée de parcelles privées par les engins | | Augmentation de la diversité des habitats. Amélioration du pouvoir d'auto-épuration : meilleure oxygénation, fixation, absorption des polluants par la végétation. Diminution du colmatage des cours d'eau. | | Réalisation des travaux d'aval en amont Pas d'interruption de la continuité hydraulique (pas de batardeau en travers du lit à l'étiage) Période des travaux : De juillet à octobre (étiage) Nécessité de prévenir les riverains concernés Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carrières proches) Stockage des matériaux et engins sur la berge | | | | | | | | | | | | | | | | |

> Observations

En aval du site, les vannes de la Gaudinière permettent soit d'envoyer les eaux du Meleuc vers le cours d'eau naturel, soit vers le canal de la Grande Rozière qui se jette dans le Bief Jean. L'aspect hydraulique des travaux devra être discuté avec le gestionnaire.

La station de mesure DCE de la masse d'eau Meleuc se situe sur ce secteur. Les travaux réalisés permettront d'avoir des mesures représentatives du bassin versant.

Le Guilloche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult



EPCI-FP

> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Cours d'eau

> Ru de la Langotière

Sites de travaux

> SIT 002
> SIT 505

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

> n°6 : Eutrophisation
> n°7 : Phytosanitaires
> n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
> n°9 : Zones humides

> Présentation

Le Guilloche est un petit cours d'eau dont les sources partent du massif de Saint-Broladre et s'écoulent vers le sud-ouest.

Le cours d'eau sinue majoritairement dans de petites vallées encaissées et boisées jusqu'à rejoindre le fleuve Guyoult avant son entrée dans Dol-de-Bretagne.

Cette petite masse d'eau est relativement préservée et proche du bon état écologique. Quelques plans d'eau peuvent pénaliser la qualité d'eau. D'anciens travaux de drainage et de curage sur l'amont du bassin versant ont réduit les fonctionnalités du cours d'eau.

Des travaux de restauration de la continuité écologique et de la ripisylve ont déjà été effectués par le Syndicat du bassin du Guyoult en association avec la Fédération départementale de pêche. De ce fait, les besoins d'intervention sont plus réduits sur cette masse d'eau que sur d'autres. Le Guilloche pourrait être la première masse d'eau des bassins versants côtiers de la région de Dol-de-Bretagne à devenir en bon état.

Masse d'eau

FRGR1430

Type de masse d'eau : naturelle

Objectif DCE : OMS* 2027

> Enjeux

- Tendre vers le bon état de cette masse d'eau.
- Assurer un soutien d'étiage pour la masse d'eau.

> Objectifs du contrat

- Améliorer la quantité d'eau sur l'amont du bassin versant.
- Reprendre la morphologie du cours d'eau en amont.
- Atteindre le bon état écologique sur cette masse d'eau.
- Soutenir les politiques publiques en faveur du maintien et du développement du bocage.

*OMS : Objectif Moins Strict

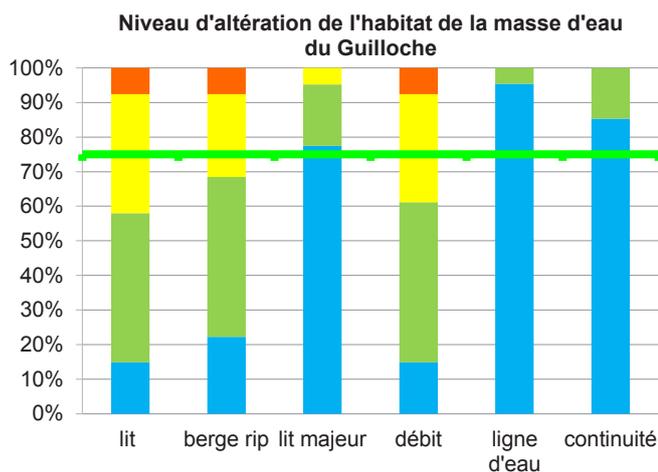
> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR1430

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située aux Nouettes sur la commune de Baguer-Pican.

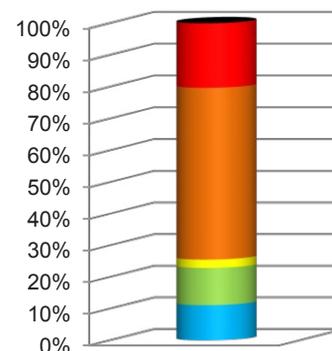
| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 3 | IBD - <i>Diatomée</i> | 3 | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 3 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | 2 | | | Macropolluants | Respect |
| Etat biologique | 3 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | 2 | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 2 | IPR - <i>Poissons</i> | | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | | | | | | Morphologie | Risque |
| | | | | | | Obstacles | Respect |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

Tendre vers le bon état de la masse d'eau passera par des actions portant principalement sur l'amont en tête de bassin versant. Ces travaux doivent viser deux objectifs : quantité et qualité de l'eau.

> Diagnostic* SBCDoI 2017/2018



Evaluation de l'hydromorphologie des T2BV de la masse d'eau du Guilloche



Sur le premier graphique, les altérations de l'habitat sont assez réduites et l'on constate que l'effort sera plus important sur les têtes de bassin versant (méthode T2BV) sur lesquelles l'hydromorphologie est atteinte.

> Stratégie et types de travaux

- Travailler sur les deux têtes de bassin versant principales de la masse d'eau.
- Fixer des travaux importants de restauration du lit mineur et des zones humides latérales :
 - Remise en fond de vallée.
 - Recharge sédimentaire du lit en plein.

* 1 : très bon état 2 : bon état 3 : moyen 4 : médiocre 5 : mauvais

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 002 – Remise en fond de vallée du Guilloche



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1430** – Le Guilloche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66

Commune / EPCI-FP

> Bager-Pican
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

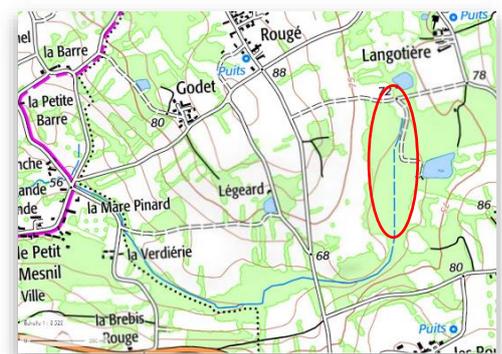
> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 24 000 €

Le projet se situe en tête de bassin versant dans un milieu boisé. Le ruisseau est perché, c'est-à-dire qu'il n'est plus en fond de vallée mais longe un chemin en rive droite puis en rive gauche vers l'aval.

La peupleraie est toutefois en zone humide, gorgée d'eau une grande partie de l'année, et les arbres sont âgés d'environ 30 à 40 ans. Certains sont tombés au milieu de la zone.



> Objectifs et effets attendus

- Replacer le cours d'eau en fond de vallée avec un écoulement naturel.
- Restaurer les fonctionnalités du milieu, notamment le lien zone humide/cours d'eau.
- S'assurer d'un débit d'étiage et permettre à la zone de fonctionner comme un champ d'expansion de crue pour tamponner les à-coups hydrauliques.

> Plan de financement prévisionnel

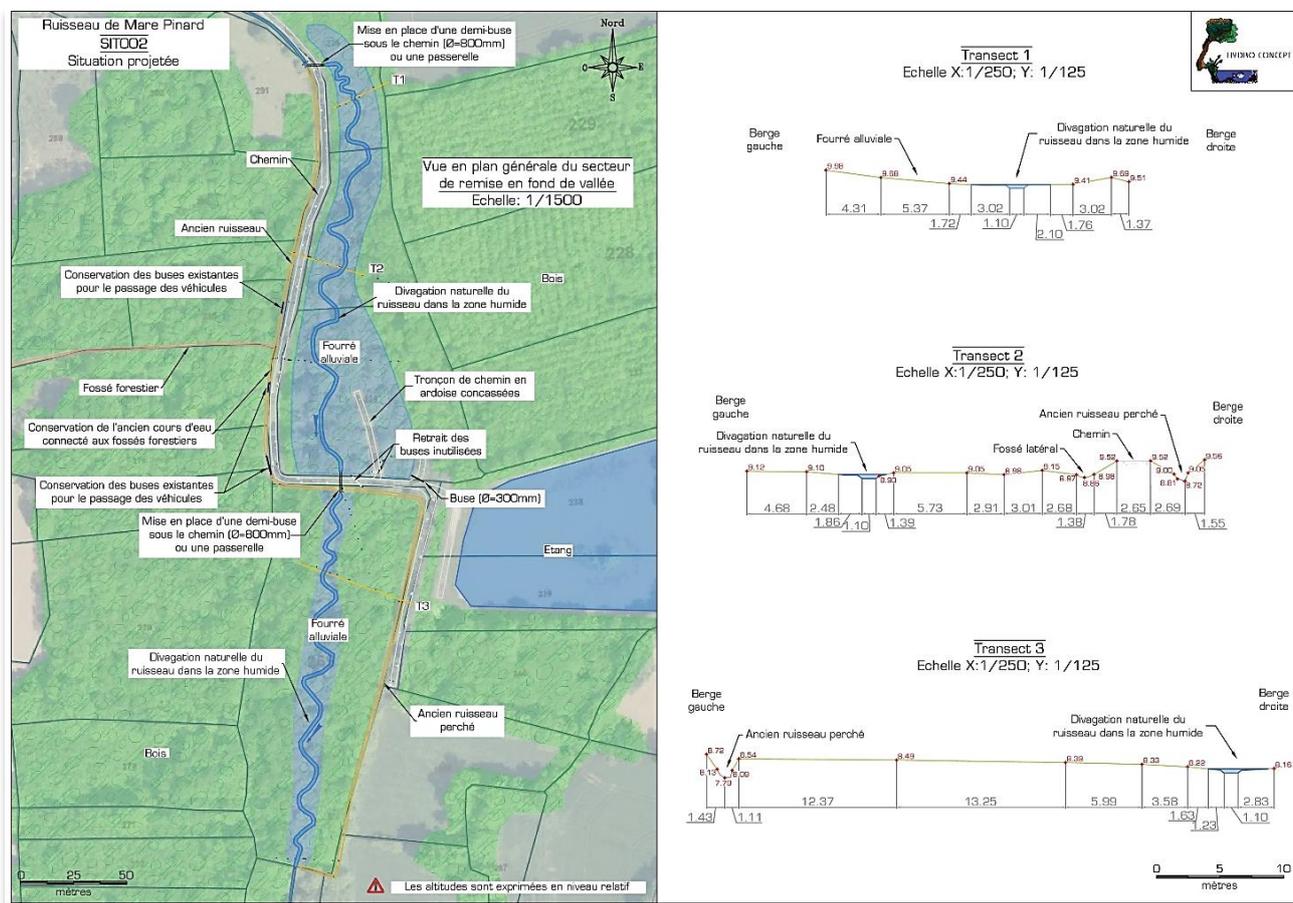
| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDol |
|--------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Remise en fond de vallée | 24 000 € | 24 000 € | 12 000 € | 7 200 € | 4 800 € |

> Modalités d'intervention

La restauration de ce secteur très sauvage sera proposée en « restauration passive », c'est-à-dire que le cours d'eau sera redirigé en fond de parcelle où il pourra reprendre un espace de liberté et se reconstituer un nouveau lit.

Ces travaux permettront une économie substantielle sur le coût de l'opération tout en permettant le retour de fonctionnalités très naturelles pour cette zone.

Il sera toutefois nécessaire de réaliser deux passages busés pour l'écoulement du cours d'eau au droit du chemin.



> Observations

Si la démarche est relativement simple techniquement, l'acceptation du propriétaire des parcelles n'est pas assurée.

SIT 505 – Mise en défend et restauration des habitats du Guilloche



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1430** – Le Guilloche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyout

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D55

Commune / EPCI-FP

> Baguer-Pican
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 35 160 €

Ce secteur est situé sur la partie médiane du Guilloche. Globalement il s'agit d'un espace plus ouvert avec une urbanisation plus dense que sur le reste du linéaire du cours d'eau.

Ce contexte induit des travaux et des modifications plus importantes sur ce secteur. En effet, le cours d'eau présente différentes dégradations : rectifications, déchets, abreuvements sauvages...

Pour ces raisons, il est nécessaire de proposer une action de restauration pour maintenir un milieu de bonne qualité entre la partie amont et celle située en aval, toutes deux relativement boisées.



> Objectifs et effets attendus

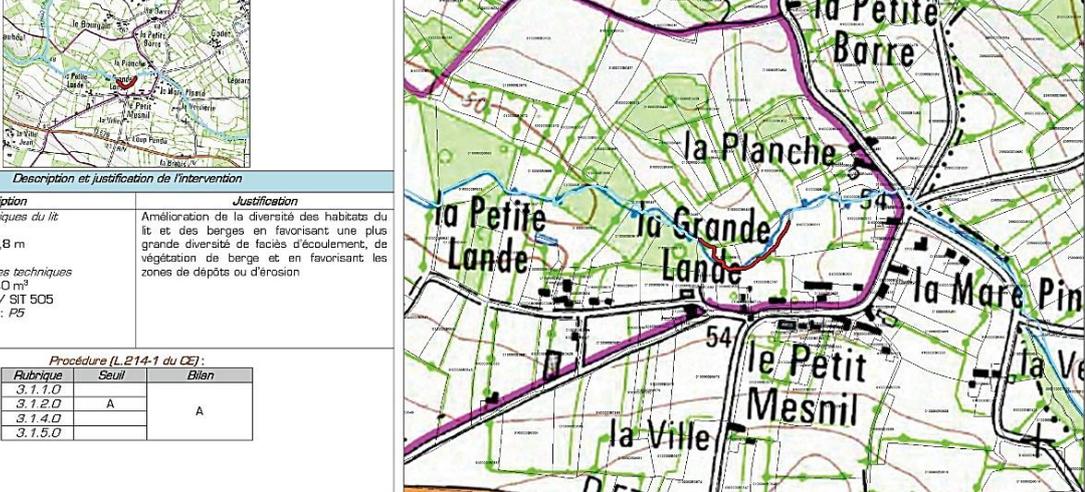
- Restaurer la morphologie du cours d'eau.
- Eviter la dégradation de la qualité des eaux en transit.
- Tendre vers le bon état de la masse d'eau.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Travaux aménagements abreuvoirs | 6 720 € | 35 160 € | 17 580 € | 10 548 € | 7 032 € |
| Obstacles à retirer | 1 680 € | | | | |
| Rehaussement du lit incisé | 2 640 € | | | | |
| Enlever les déchets | 120 € | | | | |
| Remise en fond de vallée | 20 000 € | | | | |

> Modalités d'intervention

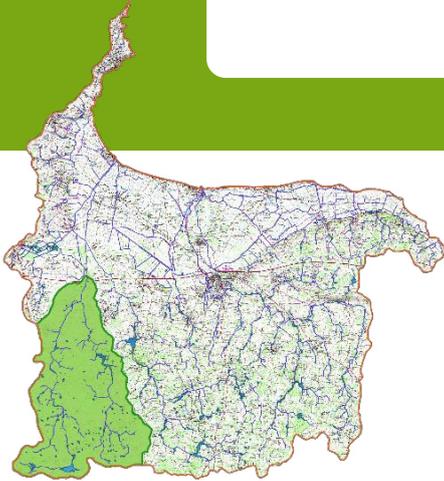
Ce secteur est en réalité plus grand que la seule localisation présentée ci-dessus. De nombreux propriétaires sont ainsi concernés.

| Amélioration de la diversité des habitats aquatiques et de berge | | Maître d'ouvrage : Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC DoI) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|-----------------|---------------------|----------|-------|-------|---------|--|--|---------|---|---|---------|--|--|---------|--|--|
| Type de travaux | Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Masse d'eau | Cours d'eau | Commune | Code du segment | Identifiant travaux | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le Guilloche de sa source au Guyoult | Mare Pinard (ruisseau de la) | BAGUER-PICAN- 35010 | MAPISEGD04 | TRAV06S04 | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description et justification de l'intervention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description <i>Caractéristiques du lit</i> Longueur moyenne : 1 m Profondeur moyenne : 0,8 m Linéaire : 210 ml <i>Caractéristiques techniques</i> Recharge 0-150 mm : 40 m ³ Coût : 2200 € HT / SHT 505 Techniques préconisées : P5 | | Justification Amélioration de la diversité des habitats du lit et des berges en favorisant une plus grande diversité de faciès d'écoulement, de végétation de berge et en favorisant les zones de dépôts ou d'érosion | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Procédure (L.214-1 du CE) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubrique</th> <th>Seuil</th> <th>Bilan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1.1.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.2.0</td> <td>A</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>3.1.4.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.5.0</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | | | | Rubrique | Seuil | Bilan | 3.1.1.0 | | | 3.1.2.0 | A | A | 3.1.4.0 | | | 3.1.5.0 | | |
| Rubrique | Seuil | Bilan | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.1.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.2.0 | A | A | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.4.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.5.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Incidences en phase travaux Risque de dépôts de MES (exportation de fines vers l'aval) Dérangement de la faune et de la flore Traversée de parcelles privées par les engins | | Incidences et mesures d'accompagnement <i>Incidences en fonctionnement</i> Rehaussement de la lame d'eau à l'étiage. Fréquence de débordement cohérente avec les variations naturelles (0,5 à 1/an). Augmentation de la diversité des habitats. Amélioration du pouvoir d'auto-épuration : meilleure oxygénation, fixation, absorption des polluants par la végétation. Diminution du colmatage des cours d'eau. Diminution du débit de débordement. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Prescriptions et mesures d'accompagnement Réalisation des travaux d'aval en amont Pas d'interruption de la continuité hydraulique (pas de batardeau en travers du lit à l'étiage) Période des travaux : De juillet à octobre (étiage) Nécessité de prévenir les riverains concernés Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carnières proches) Stockage des matériaux et engins sur la berge Bouturage de saule possible et repiquage des hélophytes in situ pour une reprise plus rapide de la végétation | | | | | | | | | | | | | | | | | |

> Observations

Le Guilloche est une masse d'eau proche du bon état. Les travaux prévus vont permettre de tendre vers une meilleure qualité des eaux et laissent espérer le classement en bon état de cette masse d'eau dans les années à venir.

Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean



EPCI-FP

- > CC Bretagne Romantique
- > Saint-Malo Agglomération

Cours d'eau

- > Molène

Sites de travaux

- > SIT 105
- > SIT 511
- > SIT 106

Autres volets du CT sur cette masse d'eau

- > Volet qualité de l'eau et protection de la ressource

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°4 : Gestion quantitative
- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
- > n°9 : Zones humides

> Présentation

La masse d'eau du Meleuc est composée de deux cours d'eau similaires : le Meleuc à l'est et la Molène à l'ouest.

A noter également la présence d'anciens massifs forestiers telle que la Forêt domaniale du Mesnil, traversés par les cours d'eau. Sur ces secteurs, mis à part la morphologie du cours d'eau, peu de dégradations sont visibles.

L'amont du bassin versant est impacté par la présence de plans d'eau ainsi que par des modifications profondes du bassin versant. Les cours d'eau sont sujets à des assècs lors de sécheresses sévères en plus de la dégradation de la qualité des eaux.

Le cours d'eau du Meleuc présente un captage prioritaire Eau potable : la retenue de Mireloup dont l'eau est acheminée vers la retenue de Beaufort pour la potabilisation.

Sur ce bassin versant, un travail conséquent doit être mené à différents niveaux afin de pouvoir obtenir des améliorations tant sur la qualité que sur la quantité d'eau : bocage, plans d'eau, morphologie, ...

Masse d'eau

FRGR1438

Type de masse d'eau : naturelle

Objectif DCE : OMS* 2027

> Enjeux

- Tendre vers l'amélioration de cette masse d'eau.
- Assurer un débit d'étiage pour le maintien des usages.
- Soutenir la production d'eau potable.

> Objectifs du contrat

- Améliorer le fonctionnement de la masse d'eau dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.
- Travailler sur la restauration des milieux aquatiques des secteurs présentant un potentiel de résilience (débit, lit mineur).
- Soutenir les politiques publiques en faveur du maintien et du développement du bocage.

*OMS : Objectif Moins Strict

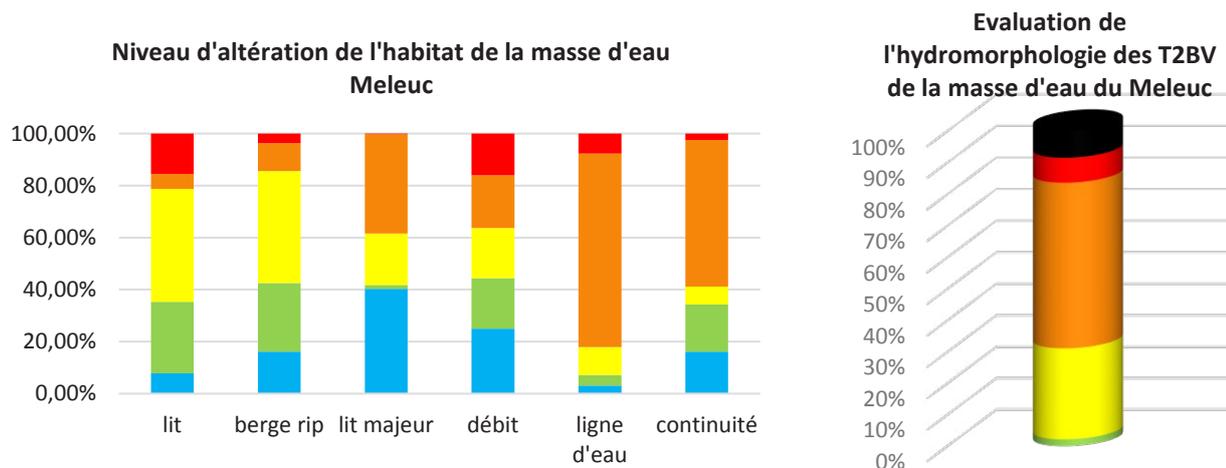
> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR1438

Présentation de l'état écologique de la masse et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située à la Ville Boulay sur les communes de Plerguer et de Miniac-Morvan.

| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 5 | IBD - <i>Diatomée</i> | 2 | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 5 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | 5 | | | Macropolluants | Risque |
| Etat biologique | 5 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | 2 | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 5 | IPR - <i>Poissons</i> | 4 | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | 3 | | | | | Morphologie | Risque |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

L'état écologique de la masse d'eau est aujourd'hui dégradé à plusieurs niveaux notamment à cause d'importants aménagements réalisés sur le réseau hydrographique du bassin versant. Tendre vers le bon état de la masse d'eau passera par des actions importantes en ciblant les sites les plus propices pour débiter la reconquête d'une fonctionnalité des cours d'eau.

> Diagnostic* SBCDoI 2017/2018



Le premier graphique rend compte des cours d'eau les plus importants et montre que les altérations de l'habitat sont déjà présentes et portent sur tous les items. Sur le second graphique qui montre l'altération de très petits cours d'eau, on constate une artificialisation sévère.

L'effort de restauration devra ainsi porter sur tous les compartiments et à tous les niveaux de la masse d'eau. Une priorisation devra être réalisée.

> Stratégie et types de travaux

- Actions sur l'aspect quantitatif (zones humides, plan d'eau) en amont.
- Actions sur la morphologie (partie médiane).
- Actions sur les habitats en aval de la masse d'eau (partie aval).

*

| | | | | |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|
| 1 : très bon état | 2 : bon état | 3 : moyen | 4 : médiocre | 5 : mauvais |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 105 – Restauration des habitats sur le Ruisseau de Lanhélin



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1438** – Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66, D67

Commune / EPCI-FP

> Mesnil Roc'h
> CC Bretagne Romantique

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 35 760 €

Le secteur est placé en tête de bassin versant sur le plateau granitique de Lanhélin. Le fonctionnement du cours d'eau présente une hydrologie bien marquée : des à-coups hydrauliques forts et des débits conséquents dès les périodes de précipitations puis des assècs marqués à l'étiage.

Ce secteur est en dysfonctionnement du fait des travaux conséquents réalisés sur cette partie du bassin versant. Plus particulièrement, le reprofilage par surcalibrage est souvent visible et les données de 2017 attestent de ces phénomènes.

Des peupliers constituent la ripisylve sur ce secteur, ce qui limite grandement le potentiel écologique de ce dernier.

Enfin, il est important d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau sur cette zone afin de garantir un débit suffisant permettant de diluer le rejet de la station d'épuration en aval et de répondre à l'enjeu « Eau potable » avec la présence du barrage de Mireloup situé à quelques kilomètres.



> Objectifs et effets attendus

- Engager une restauration du milieu.
- Mener une première action sur le milieu aquatique au sein d'un bassin versant très dégradé.
- Impulser une démarche de reconquête de la fonctionnalité des milieux.
- Permettre le maintien d'une vie aquatique et des usages en aval.

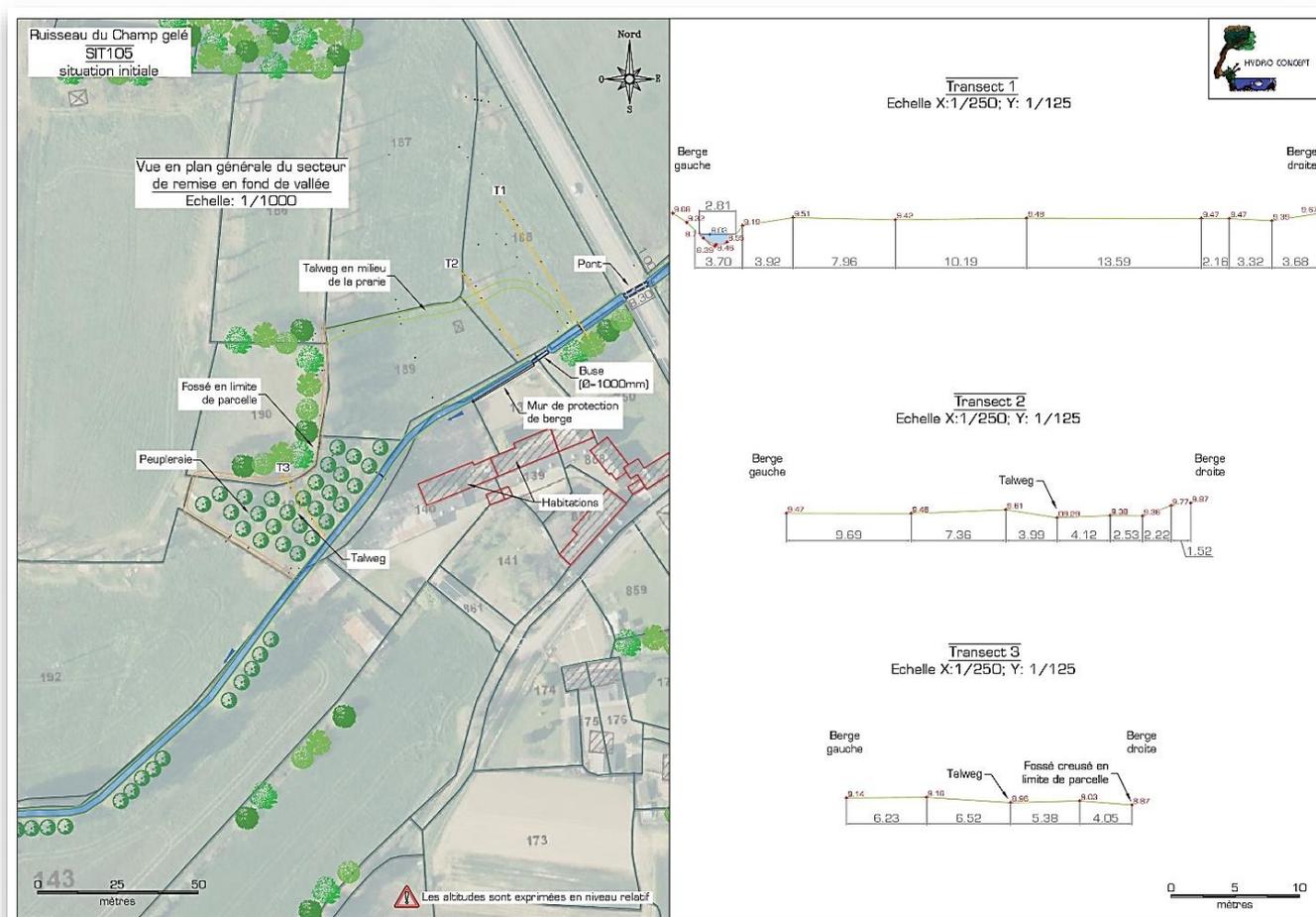
> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels * | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|---------|
| Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en tôle | 5 760 € | 35 760 € | 17 880 € | 10 728 € | 7 152 € |
| Remise en fond de vallée | 30 000 € | | | | |

L'animation de 2019 a permis de dégager des possibilités d'intervention qui sont toutefois revues à la baisse. La remise en fond de vallée n'aura pas lieu et sera remplacée par une restauration des habitats.

> Modalités d'intervention

Ces travaux sont prévus en 2021 et consisteront dans un premier temps à supprimer des peupliers et à choisir les essences de la ripisylve qu'il convient de conserver. Les travaux de restauration des habitats auront lieu dans un second temps afin de reprendre un lit mineur plus propice à maintenir la vie aquatique mais aussi plus fonctionnel.



> Observations

Les deux propriétaires riverains du lieu-dit Le Pont avaient signés les conventions de travaux en 2019. Toutefois ces travaux n'avaient pas pu être réalisés suite à la montée des eaux. La vente de la parcelle en rive droite a conduit le SBCDoI à passer une nouvelle convention avec l'actuel propriétaire et à revoir les devis en 2020.

SIT 511 – Reméandrage du Meleuc dans la Forêt du Mesnil



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1438** – Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66

Commune / EPCI-FP

> Le Tronchet / Bonnemain / Mesnil Roc'h

> Saint-Malo Agglomération

> CC Bretagne Romantique

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

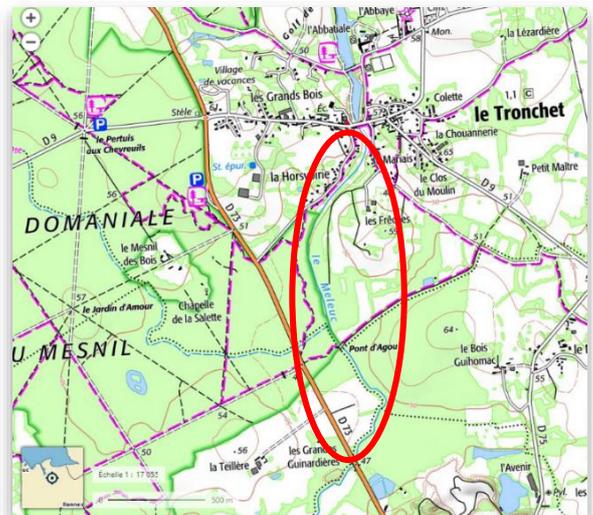
> 125 988 €

Le site est situé le long de la Forêt domaniale du Mesnil, sur le bassin versant du Meleuc et à l'amont du barrage de Mireloup.

Le secteur présente une multitude d'enjeux liés notamment au « volet Protection de la ressource en eau » du Contrat Territorial porté par le syndicat de production d'eau potable. En effet, on retrouve sur ce territoire la retenue de Mireloup, une ressource « fragile ».

La forêt domaniale permet aussi de répondre à un fort enjeu de biodiversité par des actions ambitieuses de restauration des habitats en accord avec le gestionnaire et les différents propriétaires.

C'est dans ce contexte que le SBCDol a pu déterminer une opportunité d'intervention sur les milieux aquatiques, en lien avec les actions déjà engagées par l'Office National des Forêts (ONF) et les communes sur les milieux forestiers.



> Objectifs et effets attendus

- Restaurer les fonctionnalités suivantes :
 - Auto-épuration de l'eau.
 - Capacités de débordement (régulation des débits de crue).
 - Echanges hydriques cours d'eau/zones latérales.
- Améliorer les habitats du cours d'eau pour la préservation des espèces.
- Sensibiliser et démontrer les effets d'une restauration ambitieuse auprès du grand public.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|--------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------|
| Création de méandres (4 190 m) | 125 988 € | 125 988 € | 62 994 € | 37 796,40 € | 25 197,60 € |

> Modalités d'intervention

Les travaux consistent en un reméandrage complet du Meleuc à partir de la mairie du Tronchet jusqu'au Pont d'Agou et à la restauration des habitats sur environ 1 km en amont. L'aval du Ruisseau de la Lande David sera remis en fond de vallée sur environ 200 mètres.

Ce projet concerne l'Etat, les collectivités (communes) ainsi que des propriétaires privés.

L'extrait de plan ci-contre montre le reméandrage potentiel du Meleuc dans ses anciens méandres. Il sera toutefois nécessaire d'obtenir l'accord de tous les propriétaires situés en rive droite du Meleuc pour réaliser complètement cette restauration.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration semi-passive pour une grande partie des travaux. L'objectif est de réduire les interventions au maximum pour ne pas déranger ou traumatiser le milieu forestier. Les différentes réunions de terrain qui ont été réalisées avec les agents de l'ONF ont permis de définir les chemins d'accès et les modalités d'intervention afin d'abattre le moins d'arbres possible.



> Observations

Le Meleuc présente un état très dégradé et n'a pas bénéficié, contrairement à d'autres cours d'eau tel que le Guyoult, de travaux antérieurs d'entretien et de restauration. Cette opération permettra donc de concrétiser les premiers travaux de restauration du cours d'eau.

SIT 106 – Restauration des habitats de la Molène



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1438** – Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54

Commune / EPCI-FP

> Miniac-Morvan
> Saint-Malo Agglomération

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 54 798 €

Ce secteur est situé à l'aval du ruisseau de la Molène et a été perçu comme très dégradé lors du diagnostic de 2017. Plus particulièrement des travaux importants de recalibrage et de rectification ont eu lieu au bulldozer dans les années 60/70 par une ancienne association syndicale agréée de propriétaires.

On retrouve un cours d'eau linéaire, très profond et large avec très peu d'habitats et en complet dysfonctionnement sur les capacités auto-épuratoires.

Une station de suivi a été placée en 2018 à l'aval du secteur. Les premières conclusions font état d'un milieu très dégradé avec des indices macro-invertébrés et diatomées qui montrent un état « moyen » et un Indice Poissons en qualité « médiocre » traduisant une diversité d'habitats plutôt moyenne et qui semble s'altérer. La qualité de l'eau semble se dégrader également. Les peuplements en place, à dominante polluo-tolérante, témoignent d'un milieu qui subit des perturbations.

La qualité de l'eau semble principalement touchée, notamment par un enrichissement important du milieu par des apports organiques, azotés (principalement nitrates) et phosphorés.



> Objectifs et effets attendus

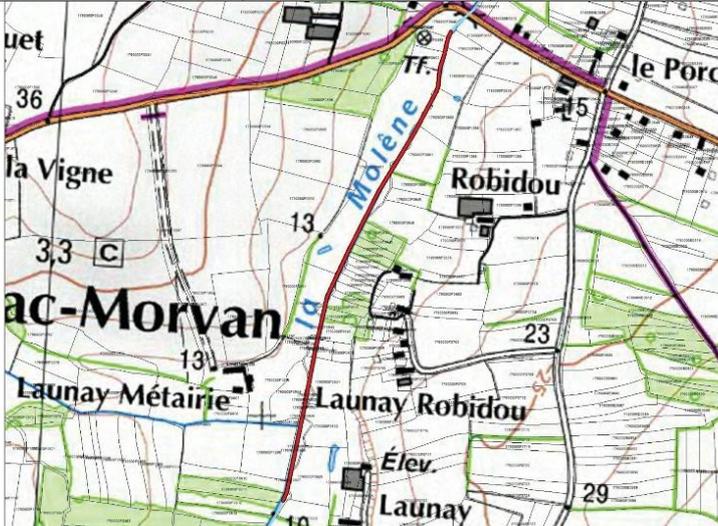
- Restaurer les habitats de la Molène sur un grand linéaire.
- Assurer le retour d'une faune et d'une flore.
- Permettre le retour des capacités auto-épuratoires du cours d'eau.
- Tendre vers l'amélioration de la masse d'eau FRGR1438.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|--|-----------------------|-----------|-----------------|-----------------------------------|------------|
| Recalage d'un ouvrage de franchissement | 12 000 € | 54 798 € | 27 399 € | 16 439.4 € | 10 959.6 € |
| Abatage peupliers | 12 000 € | | | | |
| Diversification des habitats | 18 000 € | | | | |
| Rehaussement du lit incisé par rechargement solide en tôle | 12798 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Ces travaux se situent principalement le long de parcelles agricoles en pâturage ou en fauche. Afin de pouvoir restaurer les habitats du cours d'eau, il sera nécessaire d'abattre les peupliers qui empêchent le passage des engins et qui menacent de dégrader la berge par leur chute potentielle.

| Amélioration de la diversité des habitats aquatiques et de berge | | Maître d'ouvrage : Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC DoI) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------|---------------------|----------|-------|-------|---------|--|--|---------|---|--|---------|--|---|---------|--|--|
| Type de travaux | Diversification des habitats | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Masse d'eau | Cours d'eau | Commune | Code du segment | Identifiant travaux | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le Meleuc | Tertre Guy (ruisseau du) | MINIAC-MORVAN- 35179 | TEGUSEGO15 | TRAVD1970 | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | |  | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description et justification de l'intervention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Description Caractéristiques du lit: Largeur moyenne : 4,2 m Profondeur moyenne : 2,5 m Linéaire : 600 m Caractéristiques techniques Recharge 0-150 mm : 200 m ³ Blocs 200-400 mm : 500 Unités Coût : 15000 € HT / SIT 106 Techniques préconisées : P1 | | Justification Amélioration de la diversité des habitats du lit et des berges en favorisant une plus grande diversité de faciès d'écoulement, de végétation de berge et en favorisant les zones de dépôts ou d'érosion. Les granulats déposés permettront également un débordement facilité du cours d'eau sur la prairie humide. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Procédure (L.214-1 du CE) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubrique</th> <th>Seuil</th> <th>Bilan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3.1.1.0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.2.0</td> <td>A</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.1.4.0</td> <td></td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>3.1.5.0</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | | | | Rubrique | Seuil | Bilan | 3.1.1.0 | | | 3.1.2.0 | A | | 3.1.4.0 | | A | 3.1.5.0 | | |
| Rubrique | Seuil | Bilan | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.1.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.2.0 | A | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.4.0 | | A | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1.5.0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Incidences en phase travaux Risque de dépôts de MES (exportation de fines vers l'aval) Dérangement de la faune et de la flore Traversée de parcelles privées par les engins | | Incidences et mesures d'accompagnement Incidences en fonctionnement Augmentation de la diversité des habitats. Amélioration du pouvoir d'auto-épuration : meilleure oxygénation, fixation, absorption des polluants par la végétation. Diminution du colmatage des cours d'eau. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prescriptions et mesures d'accompagnement Réalisation des travaux d'aval en amont Pas d'interruption de la continuité hydraulique (pas de batardéau en travers du lit à l'étiage) Période des travaux : De juillet à octobre (étiage) Nécessité de prévenir les riverains concernés Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carrières proches) Stockage des matériaux et engins sur la berge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Le linéaire important (1600 m) passe par un aménagement en concertation forte avec les propriétaires et les exploitants riverains. Une animation de terrain conséquente devra être mise en place afin de convaincre et de pouvoir réaliser ces travaux.

> Observations

Le site est déjà connu pour des problématiques d'ordre hydraulique. L'animation sera axée sur la restauration des milieux avec un effort de sensibilisation pour éviter le « tout curage » comme cela a été le cas sur la zone dans le passé.

Le Landal et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult



EPCI-FP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > CC Bretagne Romantique

Cours d'eau

- > Ru de la Clolusière
- > Ru de le Ville-Jean
- > Ru du Fontenil

Sites de travaux

- > SIT 102

Autres volets du CT sur cette masse d'eau

- > Volet Qualité de l'eau et protection de la ressource

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°4 : Gestion quantitative
- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
- > n°9 : Zones humides

> Présentation

La masse d'eau du Landal est caractérisée par de petits cours d'eau dont le principal porte le même nom.

Le bassin versant présente un bocage avec de l'élevage bovin en tête de bassin versant puis de petites vallées encaissées et boisées.

Les plans d'eau présents impactent le fonctionnement hydrologique et la physico-chimie du Landal dans sa partie amont jusqu'à l'Etang de Ceinture, un captage prioritaire pour l'eau potable.

Le cours d'eau traversant des vallées boisées en aval présente des fonctionnalités nettement moins altérées et proches du bon état.

Une restauration des zones humides, véritables châteaux d'eau naturels du bassin versant, couplée à la reprise morphologique des cours d'eau est essentielle pour tendre vers une eau de bonne qualité et en quantité suffisante toute l'année.

Masse d'eau

FRGR1596

Type de masse d'eau : naturelle

Objectif DCE : OMS* 2027

> Enjeux

- Tendre vers le bon état de cette masse d'eau.
- Soutenir la production d'eau potable (captage de Landal).
- Assurer la résilience des milieux face au changement climatique.

> Objectifs du contrat

- Restaurer une fonctionnalité cours d'eau / zones humides.
- Améliorer les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau de cette masse d'eau.
- Soutenir les politiques publiques en faveur du maintien et du développement du bocage.

*OMS : Objectif Moins Strict

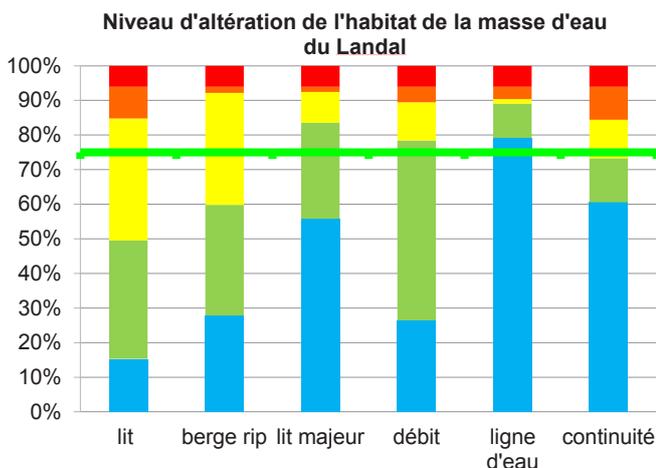
> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR1596

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située au Moulin de la Bretonnière entre Epiniac et La Bousac.

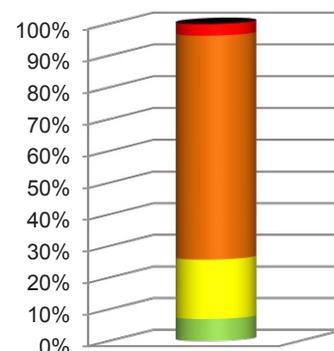
| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 3 | IBD - <i>Diatomé</i> | 2 | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 3 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | 3 | | | Macropolluants | Respect |
| Etat biologique | 3 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | 1 | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 2 | IPR - <i>Poissons</i> | | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | | | | | | Morphologie | Risque |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

L'état écologique de la masse d'eau est aujourd'hui dégradé à plusieurs niveaux notamment à cause d'importants aménagements réalisés sur le réseau hydrographique du bassin versant hormis dans les vallées les plus encaissées. Tendre vers le bon état de la masse d'eau passera par des actions portant sur différents paramètres et par des travaux de restauration du lit mineur et du lit majeur.

> Diagnostic* SBCDoI 2017/2018



Evaluation de l'hydromorphologie des T2BV de la masse d'eau du Landal



Le premier graphique rend compte des cours d'eau les plus importants et montre des altérations de l'habitat assez réduites portant notamment sur le lit mineur et les berges. Sur le second graphique qui montre l'altération de très petits cours d'eau, on constate une artificialisation sévère.

L'effort sera plus important sur les têtes de bassin versant (méthode T2BV) sur lesquelles l'hydromorphologie est très atteinte avec presque 95% des linéaires dégradés.

> Stratégie et types de travaux

- Travaux sur quelques secteurs clés en têtes de bassin versant.

*

| | | | | |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|
| 1 : très bon état | 2 : bon état | 3 : moyen | 4 : médiocre | 5 : mauvais |
|-------------------|--------------|-----------|--------------|-------------|

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 102 – Restauration des cours d'eau à la Vieux-Ville



> **Contexte local**

Masse d'eau

> **FRGR1596** – Le Landal et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Guyoult

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66, D67

Commune / EPCI-FP

> Epiniac / La Bousssac
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 225 801 €

Le secteur concerné présente trois cours d'eau qui se rejoignent :

- Le Guyoult
- Le Landal
- Le Ru d'Epiniac

Le milieu est bocager avec des pâtures et quelques bosquets présents. Si les parcelles riveraines sont plutôt naturelles, les cours d'eau ont tous connu des modifications hydrauliques importantes par du curage, des reprofilages et des déplacements de lits.

Des dysfonctionnements sont aujourd'hui perceptibles et impactent autant les milieux que les usages.



> **Objectifs et effets attendus**

- Retrouver un milieu humide fonctionnel (zone humide/cours d'eau).
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (zones humides).
- Améliorer l'aspect qualitatif de l'eau (grand linéaire de restauration).
- Retrouver une biodiversité adaptée aux milieux humides.
- Permettre le maintien des usages, notamment pour l'exploitant agricole.

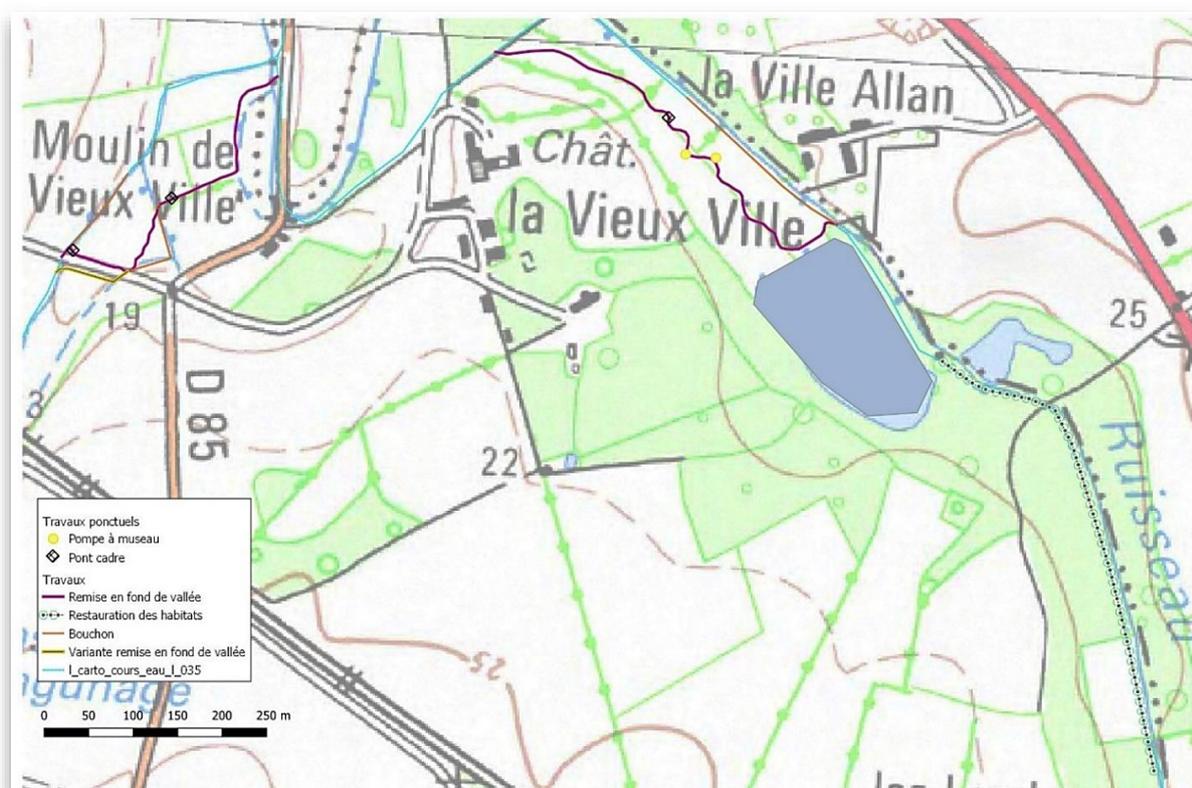
> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---|-----------------------|------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------|
| Aménagement de passerelles | 28 800 € | 225 801 € | 112 900,50 € | 67 740,30 € | 45 160,20 € |
| Diversification des habitats (545 m) | 9 810 € | | | | |
| Installation de clôtures après restauration | 1 143 € | | | | |
| Réduction de section (806 m) | 30 000 € | | | | |
| Remise en fond de vallée (1 053 m) | 155 088 € | | | | |
| Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir après restauration | 960 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Pour pouvoir intervenir sur ces trois cours d'eau présentant des linéaires conséquents, le technicien doit assurer une animation de terrain importante afin que les différents propriétaires acceptent les travaux. Des contacts ont été pris dès 2018 et permettent d'envisager des travaux conséquents sur le secteur.

Le SBCDoI devra solliciter un prestataire pour la réalisation des travaux de terrassement (création de nouveaux lits mineurs) ainsi que pour l'apport de matériaux (graves/pierres/blocs) pour restaurer les cours d'eau existants et finaliser les nouveaux lits mineurs. Des aménagements connexes seront ensuite réalisés (pompes à museau, passerelles...).



> Observations

Ces travaux d'ampleur concernent trois cours d'eau représentant à minima 12 propriétaires différents.

Le Guyoult et ses affluents depuis la source jusqu'à Dol de Bretagne



EPCI-FP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > CC Bretagne Romantique

Cours d'eau

- > Le Tertre Bintin
- > Le Ru de la Belle Noë
- > Le Ru d'Epiniac
- > Le Ru de la Hublinais
- > Le Ru de la Moignerie
- > Le Ru de la Ville Alain

Sites de travaux

- > SIT 003

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique
- > n°9 : Zones humides

> Présentation

Le Guyoult est un petit fleuve côtier d'environ 30 km. Il prend sa source à Cuguen, s'écoule vers le nord sur le plateau granitique avant de s'enfoncer sur des schistes jusqu'au Marais de Dol et de rejoindre la Baie du Mont Saint-Michel au Vivier-sur-mer.

Ce secteur présente un grand bassin versant avec une ressource en eau fragile. Les écoulements sont principalement en surface et des pertes peuvent apparaître avec d'anciens travaux de rectification réalisés sur un sous-sol schisteux.

La morphologie du cours d'eau a été profondément remaniée et une restauration de ses paramètres est importante pour un fonctionnement optimum des capacités du cours d'eau à s'autoépurer afin de favoriser le milieu et ses usages.

Une meilleure morphologie liée à une gestion des zones humides sera aussi un gage de réussite pour le bon fonctionnement du cours d'eau en temps de crue et permettra d'éviter des à-coups hydrauliques qui seraient dommageables aux hameaux et villes riverains. Il est aussi très important d'assurer la ressource à l'étiage.

Masse d'eau

FRGR1597

Type de masse d'eau : naturelle

Objectif DCE : OMS* 2027

> Enjeux

- Tendre vers le bon état de cette masse d'eau.
- Maintenir les usages.
- Assurer la résilience des milieux face au dérèglement climatique.

> Objectifs du contrat

- Améliorer l'hydromorphologie de secteurs clés.
- Mettre en conformité les ouvrages pénalisant la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.
- Sensibiliser le plus de riverains possibles lors de l'animation de terrain.
- Soutenir les politiques publiques en faveur du maintien et du développement du bocage.

*OMS : Objectif Moins Strict

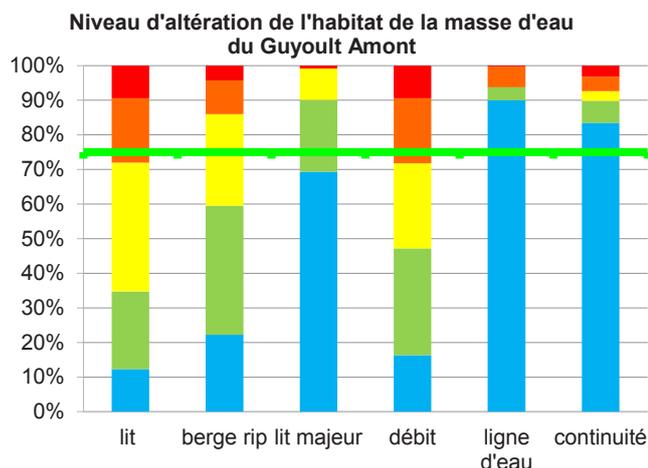
> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGR1597

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB). La station est située au Moulin du Petit Gué sur la commune de Dol-de-Bretagne.

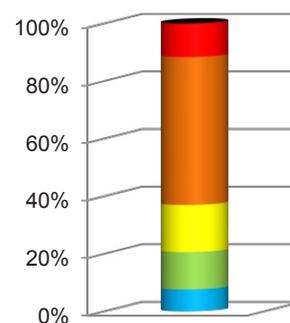
| Etat écologique 2019 | | Etat des indicateurs | | Objectif | | Risques 2027 | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|----------------------|------|----------------|---------|
| Etat écologique | 3 | IBD - <i>Diatomée</i> | 2 | OMS* Etat écologique | 2027 | Global | Risque |
| Etat écologique calculé | 4 | I2M2 – <i>Macro-invertébrés</i> | 4 | | | Macropolluants | Respect |
| Etat biologique | 4 | IBMR - <i>Macrophytes</i> | | Bon état chimique | 2021 | Nitrates | Respect |
| Etat physicochimique | 2 | IPR - <i>Poissons</i> | 3 | | | Pesticides | Risque |
| Etat polluants spécifiques | | | | | | Morphologie | Risque |
| | | | | | | Obstacles | Risque |
| | | | | | | Hydrologie | Risque |

Tendre vers le bon état de la masse d'eau passera par des actions portant sur toutes les parties des cours d'eau notamment afin de favoriser les usages et le maintien d'une biodiversité.

> Diagnostic* SBCDol 2017/2018



Evaluation de l'hydromorphologie des T2BV de la masse d'eau du Guyoult Amont



Le premier graphique rend compte des cours d'eau les plus importants et montre des altérations de l'habitat assez réduites notamment sur le lit mineur, les berges et le débit. Sur le second graphique qui montre l'altération de très petits cours d'eau, on constate une artificialisation notable. Toutefois, il apparaît que les deux Contrats Restauration-Entretien menés par le Syndicat du bassin du Guyoult entre 2000 et 2009 ont eu un effet positif sur le milieu. Comparativement à d'autres cours d'eau des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, la situation est moins dégradée. L'effort sera toutefois important sur les têtes de bassin versant majoritairement artificialisées et dont les impacts se retrouvent en aval, notamment sur le paramètre « débit » qui altère la qualité de la masse d'eau.

> Stratégie et types de travaux

- Programme d'action orienté vers de grandes opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau et de zones humides riveraines :
 - Remise en fond de vallée.
 - Reméandrage.
 - Restauration des habitats.
- Programme d'action orienté vers de grandes opérations de diminution des effets des plans d'eau :
 - Contournement.
 - Suppression.

* 1 : très bon état 2 : bon état 3 : moyen 4 : médiocre 5 : mauvais

*OMS : Objectif Moins Strict

SIT 003 – Restauration du Guyoult et remise en fond de vallée du Tertre Bintin



> Contexte local

Masse d'eau

> **FRGR1597** - Le Guyoult et ses affluents de sa source jusqu'à Dol-de-Bretagne

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D55, D66, D67
> Règle n°2

Commune / EPCI-FP

> Dol-de-Bretagne
> CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 91 320 €

Ce site est situé au droit de la nouvelle déviation sud-est de Dol-de-Bretagne inaugurée en 2018. Il présente de vastes zones humides assurant un rôle de champ d'expansion de crue et permettant le stockage d'eau lors des débordements du Guyoult.

La morphologie y était très altérée avec des cours d'eau rectilignes et perchés qui ont fait l'objet de curages répétés depuis de nombreuses années.

La restauration morphologique était importante pour assurer un fonctionnement optimum de la relation cours d'eau /zone humide sur ce secteur.

Une meilleure morphologie liée à une gestion des zones humides à travers un pastoralisme adapté permet le bon fonctionnement du cours d'eau en temps de crue en évitant des à-coups hydrauliques qui sont dommageables en aval. Il est aussi très important d'assurer la ressource à l'étiage et une portance satisfaisante pour l'exploitant des parcelles.



> Objectifs et effets attendus

- Améliorer globalement les habitats du Guyoult sur un secteur présentant une station de mesure de l'Agence de l'Eau au titre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau.
- Améliorer les caractéristiques et le fonctionnement du Tertre Bintin via sa remise en fond de vallée et des aménagements pour une pratique pastorale respectueuse.
- A terme, les cours d'eau doivent présenter des caractéristiques d'autoépuration forte, des cortèges biologiques plus diversifiés et plus adaptés. Les nouvelles fonctionnalités de la zone permettront de conserver le champ d'expansion de crue et d'obtenir un gain de portance des pâtures en été et en automne.

> Plan de financement prévisionnel

| Travaux prévisionnels | Montants maximaux TTC | TOTAL TTC | Aide AELB : 50% | Aide guichet unique 30% CRB/ CD35 | SBCDoI |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|----------|
| Aménagements connexes | 16 800 € | 91 320 € | 45 660 € | 27 396 € | 18 264 € |
| Diversification des habitats sur 1275 m | 28 680 € | | | | |
| Rehaussement du lit incisé sur 246 m | 3 840 € | | | | |
| Remise en fond de vallée sur 1500 m | 42 000 € | | | | |

> Modalités d'intervention

Le projet a été co-construit entre la création de la déviation sud-est de Dol-de-Bretagne (maîtrise d'ouvrage CD35) et la possibilité d'une restauration du cours d'eau complémentaire aux travaux engagés. La démarche a été basée sur une concertation avec les propriétaires et les exploitants afin de déterminer un projet à haute valeur environnementale et compatible avec la gestion des parcelles.

Il a été retenu :

- de réaliser une différenciation des habitats sur le Guyoult allant de la D795 à la confluence actuelle avec le Tertre Bintin.
- d'effectuer en parallèle la remise en fond de vallée du Tertre Bintin afin d'optimiser le fonctionnement hydraulique de la zone (lien zone humide/cours d'eau) et de conserver un champ d'expansion de crue en amont de la ville de Dol-de-Bretagne.
- d'assurer la pérennité des usages agricoles via la pose de clôtures et de passages.



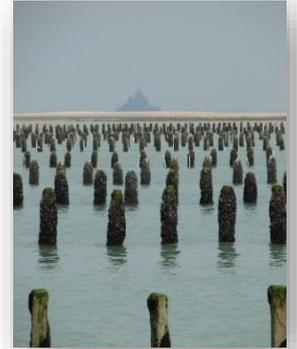
L'action englobe au moins 7 propriétaires et 1 exploitant. Des débordements ont lieu depuis le Guyoult vers cette zone humide (zone basse) déjà saturée d'eau dès que les débits atteignent 2 m³/s à Epiniac. Cette opération permet de préserver un paysage agricole de bocage ainsi qu'une richesse floristique et faunistique.

La remise en fond de vallée du Tertre Bintin (en vert sur la carte ci-dessus) permet une amélioration globale de l'autoépuration du cours d'eau et des habitats présents. Cette action d'une emprise de 1650 mètres pour le nouveau Tertre Bintin est ambitieuse et aura des effets sur l'aval du secteur, sur les stations de mesure DCE et les suivis biologiques.

> Observations

Cette opération a été fixée en année 1 pour son ambition et par opportunité suite à la création de la déviation. Elle doit devenir une vitrine d'aménagement de cours d'eau pour le SBCDoI. Elle a été reportée en 2020 pour sa réalisation dans des conditions météorologiques plus favorables (pluviométrie importante en 2019).

Masse d'eau littorale Baie du Mont Saint-Michel



EPCI-FP

- > CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel
- > Saint Malo Agglomération

Masses d'eau cours d'eau

- > FRGR0024
- > FRGR0025a
- > FRGR0025b
- > FRGR1430
- > FRGR1438
- > FRGR1596
- > FRGR1597

SAGE Bassins Côtiers Dol - Enjeux concernés

- > n°2 : Qualité des eaux littorales
- > n°3 : Gestion du Marais de Dol
- > n°4 : Gestion quantitative
- > n°5 : Inondation et submersion marine
- > n°6 : Eutrophisation
- > n°7 : Phytosanitaires
- > n°8 : Hydromorphologie et continuité écologique

> Présentation

La Baie du Mont Saint-Michel borde le territoire de 4 SAGE : la Sée et les Côtiers Granvillais, la Sélune, le Couesnon et les Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne. 3 masses d'eau littorales découpent la baie : 1 masse d'eau de transition au niveau des exutoires de la Sée et de la Sélune (FRHT05) et 2 masses d'eau côtières (FRGC01 et FRHC02).

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne est rattaché à la masse d'eau FRGC01. Toutefois, l'enjeu de qualité des eaux littorales est abordé de manière globale à l'échelle de la baie depuis 2012 par le regroupement des structures porteuses de SAGE au sein de l'association Inter-SAGE de la Baie du Mont Saint-Michel.

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a vu son émergence en 2005 notamment suite aux attentes des acteurs de la mer pour améliorer la qualité des eaux littorales. Aussi cet enjeu est une priorité pour la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui a fixé dans le SAGE l'objectif suivant : « **Préserver et restaurer la qualité des eaux littorales pour pérenniser les activités économiques et les usages** ».

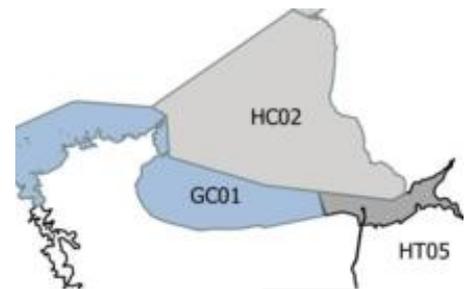
La conchyliculture, la pêche à pied et la baignade (donc le tourisme) sont des activités économiques primordiales en baie, mais ces usages dépendent de la qualité des eaux littorales et particulièrement du risque de contamination microbologique. Les sources de pollution microbologique ont plusieurs origines (assainissement collectif et non collectif, pratiques agricoles, ...) et le but est que chacun puisse améliorer ses pratiques et adapter ses équipements dans l'objectif commun de la qualité des eaux littorales. Il s'agit de développer la concertation entre les acteurs de la baie (professionnels conchylicoles, élus, services de l'Etat, associations, scientifiques, ...) pour favoriser l'émergence, le développement et la valorisation des projets améliorant la qualité des eaux littorales.

Masse d'eau

FRGC01

Type de masse d'eau : côtière

Objectif DCE : projet de Sdage 2022-2027 - bon état depuis 2015 (pas de dégradation, maintien du bon état)



La CLE et le SBCDol s'attachent à communiquer, valoriser et si nécessaire accompagner les démarches : gestion des déchets sur le bord de mer, amélioration des assainissements et de la gestion des eaux pluviales, amélioration des pratiques agricoles... chacun à son rôle à jouer.

3 axes de travail ont été identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE :

- **Identifier et réduire les sources de pollution** : diagnostic des sources de pollution et des flux des différents fleuves côtiers à l'échelle de la Baie du Mont Saint-Michel, programme d'action à mettre en place (élaboration des Profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et sites de pêche à pied par l'Association Inter-SAGE).
- **Optimiser le protocole d'alerte des professionnels conchylicoles en cas de dysfonctionnement d'un système d'assainissement** : appui auprès des services de l'Etat compétents pour relancer le protocole d'alerte, information des professionnels en cas de suspicion de contamination ou de période à risque pour les productions (principe de précaution).
- **Informers et sensibiliser les acteurs du territoire à l'enjeu bactériologique pour la qualité des eaux littorales et au lien Terre-Mer** : communication auprès des élus locaux, des professionnels agricoles, des particuliers... participation à des événementiels : comices agricoles, Fête de l'huître à Cancale...

> Enjeux et objectifs du SAGE en lien avec le Contrat Territorial

- Maintenir et soutenir les activités professionnelles liées à la qualité des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel (conchyliculture, tourisme...) ainsi que les activités de loisirs (pêche à pied, baignade, ...).
- Rétablir une gestion quantitative optimale de l'eau douce.
- Soutenir l'image de la Baie du Mont Saint-Michel à travers des milieux fonctionnels et un environnement sain.

L'objectif du SAGE est de satisfaire les usages littoraux que sont principalement la conchyliculture, la pêche à pied et la baignade par :

- L'atteinte d'une qualité excellente de l'ensemble des eaux de baignade, selon la Directive européenne Eaux de baignade 2006/7/CE du 15 février 2006.
- L'atteinte d'un classement A pour l'ensemble des zones conchylicoles et sites de pêche à pied.
- La non-dégradation de la qualité des eaux pour les sites satisfaisant déjà les classes de qualité pour les paramètres « Microbiologie » et « Micropolluants »

La mise en place du Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne a pour objectif de tendre vers le bon état des 7 masses d'eau « cours d'eau » du bassin versant. Les travaux réalisés sur les milieux aquatiques devront rétablir les fonctionnalités et les services produits par les milieux. Ces actions soutiendront le bon état des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel en préservant ou en améliorant la qualité et la quantité des eaux qui s'y déversent.

> Etat* de la masse d'eau et risques – FRGRC01

Présentation de l'état écologique de la masse d'eau et des risques de non atteinte du bon état. Tableau issu des informations disponibles au 01/07/2020 (source : AELB) :

| Etat 2017 | | Classe de qualité | | Objectif | | Risques 2027 | |
|-----------------|---|--------------------------|---|----------|---------|--------------|-----|
| Etat écologique | 2 | Invertébrés benthiques | 2 | Bon état | Atteint | Ecologique | Non |
| | | Phytoplancton | 1 | | | Chimique | Non |
| | | Marée verte | 1 | | | Global | Non |
| | | Macroalgues intertidales | 1 | | | | |
| | | Physico-chimie | 2 | | | | |
| Etat chimique | 1 | | | | | | |

* 1 : très bon état 2 : bon état 3 : moyen 4 : médiocre 5 : mauvais

Avec le soutien financier de :



Directeur de publication

Christophe FAMBON

Responsable de rédaction

Elodie BOUCHER

Création et rédaction

Karine HAVARD, Fabien HYACINTHE

Crédits photos

SBCDol